

**Société d'Exploitation  
des Phosphates du Burkina  
S. E. P. B**

.....  
**Direction Générale**



**BURKINA FASO**  
Unité-Progrès-Justice

**PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES ACCELERE 2024-2026 DE LA SOCIETE  
D'EXPLOITATION DES PHOSPHATES DU BURKINA**

*Version finale*

## TABLE DES MATIERES

RESUME .....	6
INTRODUCTION .....	8
1. RAPPEL DES ELEMENTS DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT 2024-2028 DE LA SOCIETE D'EXPLOITATION DES PHOSPHATES DU BURKINA .....	9
1.1. Fondements.....	9
1.1.1. Au plan international et régional .....	9
1.1.2. Au plan national .....	9
1.2. Vision .....	10
1.3. Principes directeurs.....	10
1.4. Objectif global et impacts attendus .....	11
2. AXES STRATEGIQUES, ACTIONS ET ACTIVITES PRIORITAIRES.....	12
2.1. Axe stratégique 1 : accroissement de la production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux.....	12
2.2. Axe stratégique 2 : développement du marché du Burkinaphosphate et des engrais minéraux et organiques.....	16
2.3. Axe stratégique 3 : amélioration de la gouvernance et du développement institutionnel de la SEPB .....	19
3. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION .....	24
3.1. Dispositions de mise en œuvre .....	24
3.1.1. Instruments de mise en œuvre .....	24
3.1.1.1. Plan de communication.....	24
3.1.1.2. Plan de travail et de budget annuels.....	24
3.1.1.3. Plans locaux de développement.....	24
3.1.1.4. Projets d'envergure nationale.....	24
3.1.2. Acteurs de mise en œuvre.....	24
3.1.2.1. Acteurs étatiques .....	25
3.1.2.2. Acteurs non étatiques .....	25
3.1.2.3. Partenaires techniques et financiers.....	26
3.1.3. Cadre organisationnel .....	26

3.2. Suivi et évaluation .....	27
3.2.1. Elaboration d'un système de suivi-évaluation .....	27
3.2.2. Organisation du suivi-évaluation.....	27
3.2.3. Outils de suivi-évaluation .....	28
3.2.4. Evaluation externe.....	28
3.3. Mécanisme de financement.....	28
3.3.1. Points saillants du PAPA .....	28
3.3.2. Coût du plan d'actions.....	29
3.3.3. Sources de financement .....	32
3.3.4. Modalités de financement .....	32
3.3.5. Tenue d'une table ronde de bailleurs de fonds .....	35
3.4. Mesures d'accompagnement.....	35
3.4.1. L'obtention d'un titre minier .....	35
3.4.2. Le raccordement à une source d'énergie électrique moins onéreuse.....	35
3.4.3. L'installation d'une usine d'engrais à partir des phosphates de Kodjari.....	36
3.4.4. La sécurisation des zones de production et de transport du Burkinaphosphate .....	36
3.4.5. La poursuite de la subvention au Burkinaphosphate et aux engrains minéraux.....	36
3.4.6. L'appui à la recherche d'un financement durable .....	37
3.4.7. La conclusion d'un contrat-plan avec l'Etat .....	37
4. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES .....	38
CONCLUSION .....	41
ANNEXE 1 : Cadre de mesure du rendement .....	42
ANNEXE 2 : Cadre de programmation physique et financière des activités .....	56

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>CECOD :</b>	Cabinet d'études, de recherches, de conseil et de développement
<b>CMR :</b>	Cadre de mesure du rendement
<b>CNA :</b>	Chambre nationale d'agriculture
<b>CPF :</b>	Confédération paysanne du Faso
<b>DAP :</b>	Phosphate diammonique
<b>EA :</b>	Effet attendu
<b>ENP :</b>	Etude nationale prospective
<b>FCFA :</b>	Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FDS :</b>	Force de défense et de sécurité
<b>GAR :</b>	Gestion axée sur les résultats
<b>ITIE :</b>	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
<b>LO ASPHF :</b>	Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique
<b>MAP :</b>	Phosphate monoammonique
<b>MARAH :</b>	Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques
<b>MDICAPME :</b>	Ministère du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises
<b>MINEFIP :</b>	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
<b>ODD :</b>	Objectif de développement durable
<b>ONG :</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PAPA :</b>	Plan d'actions prioritaires accéléré
<b>PA-SD :</b>	Plan d'action pour la stabilisation et le développement
<b>PCA :</b>	Président du Conseil d'administration
<b>PCD :</b>	Plan communal de développement
<b>PNDES :</b>	Plan national de développement économique et social

<b>PNSAN :</b>	Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle
<b>PNSFMR :</b>	Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural
<b>PRD :</b>	Plan régional de développement
<b>PSD :</b>	Plan stratégique de développement
<b>PS-PASP :</b>	Politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorale
<b>PTBA :</b>	Plan de travail et de budget annuel
<b>RSE :</b>	Responsabilité sociétale et environnementale
<b>RTB :</b>	Radiodiffusion, Télévision du Burkina
<b>SDR :</b>	Stratégie de développement du secteur rural
<b>SEPB :</b>	Société d'exploitation des phosphates du Burkina
<b>SN SOSUCO :</b>	Nouvelle Société sucrière de la Comoé
<b>SNADDT :</b>	Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire
<b>SNRCRS :</b>	Stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des sols
<b>SOCOMA :</b>	Société cotonnière du Gourma
<b>SOFITEX :</b>	Société burkinabè des fibres textiles
<b>SONABEL :</b>	Société nationale d'électricité du Burkina
<b>SONABEL :</b>	Société nationale d'électricité du Burkina
<b>SSP :</b>	Superphosphate simple
<b>TSP :</b>	Superphosphate triple
<b>VDP :</b>	Volontaire pour la défense de la patrie

## RESUME

En élaborant son plan stratégique de développement 2024-2028 (PSD), la SEPB a décliné sa vision à l'horizon 2028 qui est formulée comme suit : **contribuer à la gestion durable des terres et à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso en fournissant du Burkinaphosphate, des engrains organiques et des engrains minéraux de qualité aux producteurs agricoles afin qu'ils améliorent la qualité de leurs sols et les rendements de leurs cultures.**

Le PSD se fixe comme objectif global durant la période 2024-2028 de « **Contribuer à accroître durablement la production agricole à travers l'utilisation du Burkinaphosphate et des engrains minéraux et organiques en vue de réaliser la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso** ».

Il est bâti autour de trois (3) axes :

- axe stratégique 1 : accroissement de la production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux ;
- axe stratégique 2 : développement du marché du Burkinaphosphate et des engrais minéraux et organiques ;
- axe stratégique 3 : amélioration de la gouvernance et du développement institutionnel de la SEPB.

Chaque axe se décompose en objectifs stratégiques, effets attendus, actions et activités. Pour sa mise en œuvre, il est prévu des instruments tels que le plan de communication, les plans de travail et de budget annuels, les plans locaux de développement et les projets et programmes d'envergure nationale.

Le PSD sera mis en œuvre à travers deux plans d'actions successifs dont le premier, dénommé Plan d'actions prioritaires accéléré (PAPA) couvre la période 2024-2026. Le PAPA est bâti autour des axes stratégiques du PSD et comporte un cadre de programmation physique et financière sur la même période.

Le suivi et l'évaluation du PAPA se feront de la même manière que ce qui est prévu pour le PSD. Cependant, il sera nécessaire d'élaborer et d'adopter un système de suivi-évaluation efficace et de former le personnel à son utilisation.

Le coût du PAPA est estimé à **476 415 750 000 FCFA** sur la période 2024-2026. Par année, il se décompose comme suit :

- **2024 : 137 820 750 000 FCFA** ;
- **2025 : 155 578 000 000 FCFA** ;
- **2026 : 183 017 000 000 FCFA**.

Les sources de financement du Plan d'actions seront les mêmes que celles du PSD, à savoir :

- le budget national ;
- les partenaires bilatéraux traditionnels ou nouveaux ;
- les partenaires multilatéraux traditionnels ou nouveaux ;
- les fondations internationales ;
- les réseaux d'ONG ;
- etc.

Il est à noter que d'importantes ressources financières seront générées par les ventes du Burkinaphosphate et des engrains minéraux à hauteur de 270 150 000 000 FCFA et contribueront à financer le PAPA en grande partie.

L'opérationnalisation du PSD et du PAPA va nécessiter la mobilisation de ressources financières stables et durables. Dans cet ordre d'idées, il est vivement recommandé la tenue d'une table ronde restreinte des PTF intéressés à accompagner la mise en œuvre du PSD et du PAPA, plus précisément ceux qui appuient le secteur rural, car dans le contexte actuel, il n'est pas possible d'organiser une table ronde classique.

La SEPB, à travers la production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux, va créer de la valeur ajoutée et contribuer de façon notable à l'économie nationale. Ainsi, elle va jouer un rôle important dans la réalisation de la souveraineté alimentaire recherchée actuellement par le Burkina Faso. Pour toutes ces raisons, l'Etat devra accompagner le développement de la SEPB avec des appuis financiers conséquents et une amélioration du cadre législatif et réglementaire.

## INTRODUCTION

L'impact des engrains et des amendements a fait l'objet de suivi précis à travers la recherche et la vulgarisation agricoles. Les accroissements de rendements aussi bien sur les cultures vivrières que sur les cultures de rente ont été documentés dans les rapports et études techniques commandités par le passé par le Ministère en charge de l'agriculture. Ces résultats démontrent à suffisance l'efficacité agronomique du Burkinaphosphate, ainsi que des engrains minéraux et organiques.

La SEPB, qui a succédé au Projet Phosphate en 2012, est investie d'une mission de service public stratégique d'intérêt général dans les domaines suivants :

- la fourniture de phosphates bruts pour corriger les carences des sols burkinabè ;
- le contrôle de la qualité des engrains importés au Burkina Faso ;
- l'exécution technique des expérimentations et des démonstrations de phosphates sur le terrain ;
- l'appui à la mise en œuvre de la politique de gestion durable de la fertilité des sols.

Elle a pour objet social :

- l'extraction et le broyage des gisements de phosphates bruts des villages de Kodjari, d'Aloub-Djouana, d'Arly et de toutes les autres localités du Burkina Faso, en vue de leur utilisation dans l'agriculture en combinaison avec la fumure organique ;
- la formulation, à partir de phosphates bruts, d'engrais contenant du phosphore, de l'azote et du potassium (NPK) pour contribuer à la réduction de la facture d'engrais du Burkina Faso ;
- l'exécution de tous les travaux, de toutes les opérations commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières, financières ou civiles, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous les objets similaires connexes, susceptibles de favoriser le développement de la Société.

En exécution de cette mission et conformément à son objet social, elle s'est dotée d'un plan stratégique de développement (PSD) 2024-2028. L'opérationnalisation de ce PSD doit se faire par des plans d'actions successifs, dont le premier dénommé Plan d'actions prioritaires accéléré (PAPA) couvre la période 2024-2026.

Le PAPA est structuré en quatre parties essentielles :

- Rappel des éléments du plan stratégique de développement 2024-2028 de la Société. d'exploitation des phosphates du Burkina.
- Actions et activités prioritaires.
- Dispositions de mise en œuvre et de suivi-évaluation.
- Analyse et gestion des risques.

Ces différentes parties seront présentées de façon détaillée dans les chapitres ci-dessous.

## **1. RAPPEL DES ELEMENTS DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT 2024-2028 DE LA SOCIETE D'EXPLOITATION DES PHOSPHATES DU BURKINA**

### **1.1. Fondements**

Le PAPA de la SEPB est fondé aussi bien sur les engagements du Burkina Faso aux niveaux international et régional que sur les documents de référence au niveau national. Ces documents contiennent des informations utiles pouvant servir à la construction du PAPA : engagements internationaux ou sous-régionaux à respecter par le Burkina Faso et auxquels le PAPA peut contribuer, ou en lien avec la production et l'utilisation des engrains.

#### **1.1.1. Au plan international et régional**

Au plan international et régional, quelques documents importants ont été pris en considération et sont ci-dessous mentionnés :

- les Objectifs de développement durable (ODD) ;
- l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ;
- la Déclaration d'Abuja sur les engrains de 2006;;
- la Déclaration de Malabo.

#### **1.1.2. Au plan national**

Au plan national, les documents suivants ont servi de référence :

- la Politique nationale de développement durable et la Loi d'orientation sur le développement durable de 2012 ;
- les Priorités résilience pays définies en 2015 ;
- le Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres ;
- la Déclaration sur l'engagement du Burkina Faso à mettre en œuvre l'objectif de Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) d'ici 2030 ;
- la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) ;
- la Loi d'orientation pour le secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique (LO ASPHF) de 2015 ;
- l'étude nationale prospective (ENP) Burkina 2025 ;
- le Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SNADDT) à l'horizon 2040 ;
- la Stratégie Nationale Genre (SNG 2020-2024) ;
- la Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017 ;
- le Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES II) ;
- la Politique sectorielle « production agro-sylvo-pastorale » (PS-PASP) 2018-2027.

En outre, d'autres documents ont été consultés en raison de leur intérêt pour l'élaboration du PAPA. Il s'agit notamment des documents suivants :

- le règlement N°02/2023/CM/UEMOA portant code Minier Communautaire ;

- la Loi N° 036-2015/CNT portant Code Minier du Burkina Faso ;
- la stratégie nationale d'industrialisation 2019-2023 du Burkina Faso ;
- l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

## 1.2. Vision

La vision de la SEPB à l'horizon 2028 est formulée comme suit : **contribuer à la gestion durable des terres et à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso en fournissant du Burkinaphosphate, des engrains organiques et des engrains minéraux de qualité aux producteurs agricoles afin qu'ils améliorent la qualité de leurs sols et les rendements de leurs cultures.**

## 1.3. Principes directeurs

Quelques principes directeurs devront être respectés pour permettre une bonne opérationnalisation du PSD 2024-2028 et l'atteinte de tous ses objectifs. Ils sont ci-dessous cités :

**L'anticipation** : la mise en œuvre du PSD 2024-2028 doit se faire dans le cadre d'une approche prospective dans laquelle la proactivité occupe une place de choix.

**L'appropriation nationale** : ce principe exige le choix et la mise en œuvre d'activités conformes aux priorités et besoins des populations.

**Le développement durable** : ce principe vise l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement, dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle.

**La cohérence et la priorisation des actions** : dans le souci d'une utilisation rationnelle des ressources financières limitées, il s'agit de prioriser les activités à conduire, en veillant à assurer une connexion entre elles, de manière à créer une synergie forte dans la réalisation de la vision retenue pour le PSD.

**La gestion axée sur les résultats (GAR)** : elle vise l'atteinte de résultats, en fonction d'objectifs et d'indicateurs préalablement définis et une reddition des comptes.

**La bonne gouvernance** : elle implique le respect de toutes les procédures de gestion administrative et financière, d'alignement et d'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers.

**La subsidiarité** : par la prise en compte du principe de la subsidiarité, il s'agit de privilégier l'acteur le mieux habilité pour la mise en œuvre d'une action donnée du PSD. En conséquence, ce principe devra se matérialiser par l'implication judicieuse des acteurs des collectivités territoriales, du secteur privé, à travers le renforcement du Partenariat public-privé (PPP), de la société civile et des PTF, dans l'exécution des actions retenues.

**La prise en compte du genre et de l'équité** : elle signifie la participation équitable des hommes et des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux analyses, orientations, et choix stratégiques, ainsi que la formulation et la mise en œuvre des investissements prioritaires, l'accès et le contrôle égal et équitable aux ressources, aux services essentiels et aux sphères de décisions.

**Le renforcement du partenariat et la coordination intersectorielle** : il doit se réaliser par l'institution d'un dialogue permanent entre les représentants des différents groupes d'acteurs concernés par la mise en œuvre du PSD.

#### **1.4. Objectif global et impacts attendus**

Le PSD se fixe comme objectif global durant la période 2024-2028 de « **Contribuer à accroître durablement la production agricole à travers l'utilisation du Burkinaphosphate et des engrains minéraux et organiques en vue de réaliser la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso** ».

Partant de l'objectif global susmentionné, les impacts attendus du PSD 2024-2028 seront les suivants :

- **impact 1** : l'offre de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux est renforcée ;
- **impact 2** : le Burkinaphosphate et les engrais minéraux sont adoptés par les producteurs agricoles et les fabricants d'engrais organiques ;
- **impact 3** : l'amélioration de la qualité des terres et l'accroissement durable de la production agricole sont assurés ;
- **impact 4** : les moyens d'existence et le bien-être social des populations rurales sont améliorés.

## 2. AXES STRATEGIQUES, ACTIONS ET ACTIVITES PRIORITAIRES

Les actions prioritaires sont déclinées dans les axes stratégiques du PSD ci-dessous. Quant aux activités, elles sont détaillées dans le schéma de programmation physique et financière joint en annexe.

### 2.1. Axe stratégique 1 : accroissement de la production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux

Par cet axe stratégique, il s'agit de rehausser de façon notable le niveau de production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux afin de répondre à la demande nationale de manière satisfaisante. A l'heure actuelle, la production de Burkinaphosphate est freinée par l'inadaptation du système d'extraction du phosphate brut à Kodjari et la vétusté de l'unité de broyage de Diapaga. En outre, l'usine de mélange d'engrais minéraux à Koupéla doit accélérer sa production afin de répondre à la demande nationale. Cet accroissement de la production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux s'avère indispensable dans le contexte actuel marqué par la rareté et la hausse vertigineuse des prix des engrais. Sur un autre plan, le coût de production du Burkinaphosphate est élevé et pèse sur les charges de fonctionnement de la SEPB. Le système de production du Burkinaphosphate doit être revu et optimisé. Cet axe stratégique comporte trois (3) objectifs stratégiques : Objectif stratégique 1.1 : accroître la production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux ; Objectif stratégique 1.2 : réduire le coût de production du Burkinaphosphate ; Objectif stratégique 1.3 : mettre à disposition de nouveaux types d'engrais minéraux de qualité.

**Objectif stratégique 1.1 : accroître la production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux.** Trois effets attendus (EA) sont définis : EA 1.1.1 : les équipements de production du Burkinaphosphate sont renouvelés et renforcés ; EA 1.1.2 : le volume de production de Burkinaphosphate est augmenté ; EA 1.1.3 : la gestion de l'environnement est améliorée.

**EA 1.1.1 :** les équipements de production du Burkinaphosphate sont renouvelés et renforcés : comme susmentionné la vétusté des équipements de production constitue un handicap sérieux à la production du Burkinaphosphate. Il s'agira dans le court et moyen terme de procéder à leur renouvellement et leur modernisation. Les taux de renouvellement des équipements de production seront respectivement de 30%, 50% et 60% en 2024, 2025 et 2026. Afin d'éviter des erreurs dans ce renouvellement et cette modernisation, des réflexions approfondies doivent être menées. Dans ce cadre, il sera réalisé un plan d'investissement pluriannuel indiquant clairement les types d'investissement à réaliser par année, leurs coûts respectifs et les retours sur investissement. A ce sujet, la SEPB devra solliciter un agrément au Code des investissements auprès du Ministère du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises.

L'action majeure à mener sera la conception et la mise en œuvre d'un plan d'investissement pluriannuel permettant l'acquisition de matériels, d'équipements et de technologies de production, ainsi que des engins lourds et légers. Ce plan d'investissement pluriannuel devra prendre en compte aussi les infrastructures suivantes :

- la construction de magasins de stockage des produits finis (Burkinaphosphate et engrais minéraux) dans les lieux de production, notamment à Diapaga et Koupéla. Par ailleurs, il sera nécessaire de prévoir des facilités de stockage des mêmes produits en grandes quantités dans les régions de grande consommation à partir desquelles se feront les enlèvements par les distributeurs agréés.
- la réalisation d'une cité ouvrière pour les travailleurs de la SEPB. En effet, le MARAH vient de décider du déménagement de l'ensemble du personnel de la SEPB à Koupéla pour assurer le fonctionnement optimal de l'usine de mélange d'engrais. Il peut être envisagé un projet de construction d'une cité ouvrière après lotissement d'un terrain attribué à la SEPB. Les maisons qui seront construites pourraient être mises à la disposition des travailleurs de la SEPB sous forme de location-vente. La cité ouvrière devra être viabilisée et complétée par des infrastructures sociales, notamment une infirmerie et un centre social, en prévision de l'accroissement des effectifs du personnel dû à l'extension des activités de la SEPB.

**EA 1.1.2 :** le volume de production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux est augmenté : pour couvrir la demande nationale, la production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux doit être relevée. En ce qui concerne la Burkinaphosphate, le volume de production doit être porté de 1735 tonnes en 2021 à 100 000 tonnes en 2028. Mais au préalable, la question du titre minier devra être réglée. A ce propos, des négociations seront menées entre les Ministres en charge respectivement de l'agriculture et des mines afin de trouver une solution simplifiée en raison des difficultés pour la SEPB de remplir les conditions édictées par le Code minier. Par ailleurs, l'usine de mélange d'engrais de Koupéla va entrer en fonction et assurer une plus grande disponibilité d'engrais minéraux sur le territoire national. Ainsi, les producteurs agricoles disposeront plus facilement de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux.

Les actions envisagées seront une augmentation progressive et notable de la production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux avec un alignement sur la demande nationale. Les actions à mener consisteront à extraire et broyer davantage de minerais de phosphate, et à importer et mélanger des engrais minéraux simples. Par cette augmentation de la production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux, la SEPB va pouvoir contribuer concrètement à l'opérationnalisation de l'Offensive agropastorale et halieutique 2023-2025 qui vient d'être lancée en août 2023 par le Ministre de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques. Ainsi, la SEPB pourra soutenir le développement des filières stratégiques et la création d'emplois décents retenus dans le cadre de l'Offensive.

**EA 1.1.3 :** la gestion de l'environnement est améliorée : la SEPB devra travailler à se conformer au Code de l'environnement au Burkina Faso (notamment les articles 18, 21, 40 et 49) et aussi aux diverses conventions internationales en matière environnementale que le Burkina Faso a ratifiées. Les indicateurs permettant de mesurer cet effet seront le nombre d'avis de conformité et le taux de mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale.

L'action majeure à réaliser consiste à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique environnementale au sein de la société (suivi des paramètres qualitatifs de l'environnement, gestion des déchets, mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale, respect des textes réglementaires en matière d'environnement).

**Objectif stratégique 1.2 : réduire le coût de production du Burkinaphosphate et des engrais minéraux.** Trois (3) effets sont attendus : EA 1.2.1 : le coût des matières et fournitures consommées est réduit ; EA 1.2.2 : les charges de fonctionnement ont baissé ; EA 1.2.3 : le coût de production du Burkinaphosphate est réduit.

**EA 1.2.1 :** le coût des matières et fournitures consommées est réduit : le coût de production du Burkinaphosphate et des engrais minéraux est grevé par celui des matières et fournitures consommées. Cela s'explique par le fait que la plupart d'entre elles sont importées. Des économies substantielles seront réalisées dans la production et la consommation d'énergie, la consommation de pièces de rechange et d'emballages. Le service chargé des approvisionnements sera dynamisé et le système d'approvisionnement en consommables amélioré. Une comptabilité matières et une gestion rigoureuse des stocks de matières et fournitures seront instaurées. Il s'agira pour la Direction Production et le Service Approvisionnement de la SEPB de tout mettre en œuvre pour réduire le coût de production du Burkinaphosphate de 10 % et des engrais minéraux de 5%.

Pour y parvenir les actions prioritaires à mettre en œuvre seront, d'une part, le suivi régulier et l'optimisation de la consommation de matières et fournitures à travers une comptabilité matières opérationnelle, d'autre part, la diversification des sources d'approvisionnement et une rationalisation des consommations.

**EA 1.2.2 :** les charges de fonctionnement ont baissé : les charges de fonctionnement (services extérieurs, charges de personnel, dotation aux amortissements) constituent un poste important dans l'ensemble des charges de la SEPB. Des efforts de réduction seront faits à travers des appels à la concurrence pour ce qui concerne les services extérieurs, une utilisation plus rationnelle des travailleurs permanents et occasionnels, une réévaluation des investissements afin de déterminer les dotations aux amortissements avec plus d'exactitude. Entre 2023 et 2028, la baisse des charges de fonctionnement sera de 10%.

Les actions à mener seront de dynamiser les services chargés de la gestion du personnel, des approvisionnements et des stocks.

**EA 1.2.3 :** le coût de production du Burkinaphosphate et des engrais minéraux est réduit : la réduction du coût de production du Burkinaphosphate et des engrais minéraux requiert une bonne maîtrise de la production, c'est-à-dire qu'il faut produire, en temps voulu, les quantités demandées par les clients dans des conditions de coût de revient et de qualité déterminées en optimisant les ressources de la société de façon à assurer sa pérennité, sa compétitivité et son développement. Dans le cas spécifique de la SEPB, le pilotage de la production se fera par l'amont : cette organisation de la production repose sur des prévisions de la demande finale à partir desquelles on détermine les ressources en matières premières, en machines, en main-d'œuvre pour constituer le stock correspondant à la production prévue.

De 2023 à 2028, le coût de production du Burkinaphosphate va baisser de 10% et celui des engrais minéraux de 5%. La réduction des coûts de production pourrait se faire aussi par un

choix judicieux des sites de fabrication. Le transport de matières premières à Diapaga vient renchérir le coût tandis que la fabrication sur place à Kodjari est un moyen de réduction des coûts. De même, la fabrication de certaines matières premières à base de phosphate brut (SSP, TSP, MAP et DAP) permettrait de raccourcir la chaîne logistique et donc les coûts d'approvisionnement de l'unité de mélange de Koupéla.

En termes d'actions, il sera mis en place un système de gestion de la production et un audit interne opérationnels. Mais le plus important à faire sera de résoudre définitivement la question de la source d'énergie, notamment celle du raccordement de l'unité de broyage de la SEPB au réseau électrique de la SONABEL. A cet effet, il faudra réaliser la connexion de l'usine de Diapaga (coût déjà payé par la SEPB) et une étude de faisabilité pour l'installation d'une ligne électrique entre Kompienga, Diapaga et Kodjari.

Actuellement, les engrains simples importés pour servir de matières premières à l'usine de mélange d'engrais de Koupéla sont livrés en sacs de 50kg. Ce type de conditionnement est non seulement coûteux, mais aussi pose des problèmes de manipulation et d'entreposage. Dans le cas d'espèce, il est plus judicieux d'opter pour une livraison de ces engrains simples en vrac par des camions conçus pour ce type de transport.

#### **Objectif stratégique 1.3 : mettre à disposition de nouveaux types d'engrais minéraux de qualité**

Les effets attendus sont les suivants : EA 1.3.1 : l'usine de mélange d'engrais de Koupéla est opérationnelle ; EA 1.3.2 : de nouveaux types d'engrais minéraux sont issus de l'unité de mélange d'engrais de Koupéla ; EA 1.3.3 : les producteurs agricoles sont satisfaits des nouveaux types d'engrais minéraux.

**EA 1.3.1 :** l'usine de mélange d'engrais de Koupéla est opérationnelle : l'usine de mélange d'engrais de Koupéla a été installée pour fournir des engrains minéraux en quantité suffisante pour satisfaire la demande nationale. Cette usine doit être approvisionnée en matières premières (engrais simples) et autres fournitures pour entrer en fonction. Dès qu'elle sera opérationnelle et commencera à tourner à plein régime (courant 2023), le pays pourra être approvisionné progressivement en engrains minéraux produits localement et correspondant aux besoins des cultures et selon les différentes agroécologiques.

Les actions à mener immédiatement consisteront à approvisionner l'usine en matières premières essentielles et mettre le personnel en place. En outre, il est indispensable de doter la SEPB d'un plan d'affaires pour mieux gérer cette nouvelle usine.

**EA 1.3.2 :** de nouveaux types d'engrais minéraux sont issus de l'unité de mélange d'engrais de Koupéla : de nouveaux types d'engrais seront produits de différentes manières : (i) la transformation du Burkinaphosphate en engrais amélioré (phosphate naturel partiellement acidulé) et son incorporation comme matière première dans les engrains minéraux qui seront produits par l'usine de mélange d'engrais de Koupéla ; (ii) la production d'engrais minéraux NPK par l'usine de mélange d'engrais de Koupéla en fonction des formules d'engrais recommandées pour les différentes cultures et zones agroécologiques. Ainsi dix (10) formules

d'engrais seront produites à la demande. Ces formules d'engrais devront être en temps opportun labellisées et protégées afin d'éviter les imitations et contrefaçons qui pourraient nuire aux producteurs agricoles et à la SEPB.

Même si la question du mélange d'engrais par l'usine de Koupéla est pratiquement résolue, la transformation du Burkinaphosphate en engrais amélioré (phosphate naturel partiellement acidulé) mérite quelques réflexions complémentaires. Une étude de faisabilité technique, économique et financière doit être réalisée au préalable en s'appuyant sur toutes les études déjà menées dans ce domaine. Cela permettra d'éviter des erreurs de choix industriel et d'investissement.

En termes d'action, il s'agira pour la SEPB de formuler des types d'engrais conformément aux besoins des cultures et à la demande des producteurs agricoles.

**EA 1.3.3** : les producteurs agricoles sont satisfaits des nouveaux types d'engrais minéraux  
Les engrais minéraux qui seront produits devront être de qualité, c'est-à-dire que leurs caractéristiques intrinsèques devront répondre aux exigences des producteurs agricoles. Pour y parvenir, les actions consisteront à déterminer de nouvelles formules d'engrais à produire et à mettre en place un système de gestion de la qualité. En la matière, une concertation entre les chercheurs, les développeurs et les organisations professionnelles agricoles doit être menée.

A partir de 2024, le taux de satisfaction des producteurs agricoles devra croître progressivement et atteindre au moins 80% en 2028.

L'action à mener consiste à prendre en compte l'équipement du laboratoire de contrôle de qualité déjà construit dans la mise en œuvre du programme d'investissement pluriannuel. Par ailleurs, pour déterminer le taux de satisfaction des producteurs agricoles il faudra effectuer une enquête d'opinion annuelle.

## **2.2. Axe stratégique 2 : développement du marché du Burkinaphosphate et des engrais minéraux et organiques**

Cet axe stratégique comporte (trois) objectifs stratégiques : Objectif stratégique 2.1 : améliorer l'environnement réglementaire et institutionnel de la commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux ; Objectif stratégique 2.2 : développer une demande solvable pour le Burkinaphosphate et les engrais minéraux ; Objectif stratégique 2.3 : améliorer l'accès des producteurs au Burkinaphosphate et aux engrais minéraux.

### **Objectif stratégique 2.1 : améliorer l'environnement réglementaire et institutionnel de la commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux**

De cet axe stratégique sont attendus trois (3) effets : EA 2.1.1 : la commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux est encadrée par des textes législatifs et réglementaires ; EA 2.1.2 : le service commercial de la SEPB est fonctionnel ; EA 2.1.3 : des

contrats de vente du Burkinaphosphate et des engrais minéraux sont signés avec les clients institutionnels.

**EA 2.1.1 :** la commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux est encadrée par des textes législatifs et réglementaires : il est prévu que des textes législatifs et réglementaires soient élaborés pour régir la commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux. Ce nouvel environnement législatif et réglementaire aidera à créer des conditions favorables à la commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux. Il y aura une définition claire des rôles et tâches des différentes catégories d'acteurs (MARAH, CAIMA, distributeurs agréés, commerçants, etc.).

Concrètement, il s'agira de prendre une loi, des décrets et des arrêtés d'application appropriés.

**EA 2.1.2 :** le service commercial de la SEPB est fonctionnel : pour booster la vente du Burkinaphosphate et des engrais minéraux, il est indispensable que le service commercial soit fonctionnel le plus rapidement possible. Cela signifie que ses moyens de travail doivent être renforcés aux plans techniques, humains et financiers. Si cela est réalisé, la SEPB devra observer plus d'efficacité et de meilleurs résultats dans les opérations de commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux.

Les actions à entreprendre consisteront à doter le service commercial d'une stratégie commerciale, d'accroître ses ressources humaines, matérielles et financières.

**EA 2.1.3 :** des contrats de vente du Burkinaphosphate et des engrais minéraux sont signés avec les clients institutionnels : la SEPB livre le Burkinaphosphate à des clients institutionnels depuis plusieurs années : Direction générale des productions végétales, Directions régionales du MARAH, SNSOSUCO, SOFITEX, FASO COTON, SOCOMA, etc. A l'heure actuellement, on observe un fléchissement du volume des commandes. Compte tenu de l'importance de ces clients institutionnels en raison du volume des achats effectués, il y a lieu de réactiver les relations d'affaires avec ces derniers et de conclure de susciter de nouveaux clients de cette nature, notamment les unités de production des engrais organiques.

Concrètement, il faudra signer des contrats de vente avec ces clients institutionnels et rechercher de nouveaux clients institutionnels, notamment pour la production des engrais organiques dont la demande est de plus en plus forte.

L'Etat, à travers le MARAH, devra rendre obligatoire l'utilisation combinée du Burkinaphosphate et de la matière organique, ainsi que des engrais minéraux produits par la SEPB dans les projets et programmes ayant des composantes de récupération des terres dégradées. A cet effet, des contrats spécifiques devront être signés entre la SEPB et les coordonnateurs de ces projets et programmes.

## **Objectif stratégique 2.2 : développer une demande solvable pour le Burkinaphosphate et les engrais minéraux**

Les effets attendus sont au nombre de trois (3) : EA 2.2.1 : le volume de vente du Burkinaphosphate et des engrais minéraux est augmenté ; EA 2.2.2 : des facilités d'acquisition du Burkinaphosphate et des engrais minéraux sont créées ; EA 2.2.3 : les ventes de Burkinaphosphate et des engrais minéraux sont promues.

**EA 2.2.1** : le volume de vente du Burkinaphosphate et des engrais minéraux est augmenté : à l'heure actuelle, le volume de vente du Burkinaphosphate et des engrais minéraux est relativement faible en raison de la rareté et du coût élevé de ces intrants. Outre les efforts qui seront faits par la SEPB, il est attendu du Gouvernement un soutien financier à travers, entre autres, la subvention aux engrais. Par ailleurs, la subvention aux engrais doit être suivie et appliquée de manière à ce qu'elle ne soit pas détournée et qu'elle profite effectivement aux producteurs agricoles. Si cette subvention est maintenue, les volumes de vente du Burkinaphosphate et des engrais minéraux connaîtront respectivement une hausse de 500% et de 600% entre 2024 et 2028.

L'action demandée au Gouvernement est au moins un maintien, et au mieux un relèvement du taux de la subvention aux engrais.

**EA 2.2.2** : des facilités d'acquisition du Burkinaphosphate et des engrais minéraux sont créées : les procédures d'acquisition du Burkinaphosphate et des engrais minéraux doivent être simplifiées : expression des besoins, commandes, livraisons, paiements, etc. Les temps d'attente des clients doivent être réduits. En la matière, les TIC doivent être mises à contribution. Le personnel du service commercial doit adopter une orientation « marché » ; les procédures administratives et financières doivent être claires et facilement compréhensibles.

Concrètement, il s'agira de sensibiliser et de former le personnel du service commercial afin qu'il adopte une orientation « marché », et de mettre en place des procédures claires et simplifiées en matière d'acquisition du Burkinaphosphate et des engrais minéraux.

**EA 2.2.3** : les ventes de Burkinaphosphate et des engrais minéraux sont promues : la promotion est l'un des moyens les plus efficaces pour accroître le volume de vente du Burkinaphosphate et des engrais minéraux. Jusque-là peu développée, la promotion devra être placée au centre des préoccupations de la SEPB pour faciliter l'adoption du Burkinaphosphate et des engrais minéraux.

Les principales actions à entreprendre seront notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et la dotation du service commercial d'un budget suffisant. Par ailleurs, la SEPB devra se doter d'une stratégie de vulgarisation.

### **Objectif stratégique 2.3 : améliorer l'accès des producteurs au Burkinaphosphate et aux engrais minéraux**

Les effets attendus de cet axe stratégique sont les suivants : EA 2.3.1 : le Burkinaphosphate et les engrais minéraux sont disponibles sur l'ensemble du territoire national ; EA 2.3.2 : de

nouveaux points de vente du Burkinaphosphate et des engrais minéraux sont créés ; EA 2.3.3 : de nouveaux revendeurs du Burkinaphosphate et des engrais minéraux sont agréés.

**EA 2.3.1** : le Burkinaphosphate et les engrais minéraux sont disponibles sur l'ensemble du territoire national : les différents magasins de la SEPB et du MARAH abritant le Burkinaphosphate et les engrais minéraux doivent être suffisamment approvisionnés. En outre, une logistique appropriée doit être mise en place pour assurer l'approvisionnement régulier de ces magasins. Les conditions financières de transport seront négociées et des contrats de transport seront signés avec des transporteurs afin d'assurer la régularité de l'approvisionnement de ces magasins.

Les actions à entreprendre par la SEPB consisteront à signer des contrats de transport et à mettre en place un système de gestion des stocks de Burkinaphosphate et des engrais minéraux.

**EA 2.3.2** : de nouveaux points de vente du Burkinaphosphate et des engrais minéraux sont créés : les points de vente actuels du Burkinaphosphate et des engrais minéraux sont en nombre insuffisant, ce qui oblige les producteurs agricoles à effectuer de longs déplacements pour l'acquisition de ces intrants.

L'action à mener par la SEPB consistera à la location de magasins existants, ou selon nécessité construire de nouvelles boutiques de vente.

**EA 2.3.3** : de nouveaux revendeurs du Burkinaphosphate et des engrais minéraux sont agréés : la SEPB travaille actuellement avec des revendeurs agréés mais en nombre insuffisant. Une prospection sera faite par la SEPB pour trouver des revendeurs potentiels avec lesquels seront signés des contrats d'agrément.

En termes d'action, la SEPB devra rechercher de nouveaux revendeurs agréés de manière à couvrir tout le territoire national.

### **2.3. Axe stratégique 3 : amélioration de la gouvernance et du développement institutionnel de la SEPB**

Cet axe stratégique vise l'amélioration de la gouvernance et le développement institutionnel de la SEPB. Il est bâti autour de trois (3) objectifs stratégiques : Objectif stratégique 3.1 : améliorer la gestion administrative, financière et comptable de la SEPB ; Objectif stratégique 3.2 : développer la planification, le suivi-évaluation, la capitalisation et la gestion des connaissances ; Objectif stratégique 3.3 : renforcer la visibilité et le positionnement de la SEPB

#### **Objectif stratégique 3.1 : améliorer la gestion administrative, financière et comptable de la SEPB**

Les effets attendus de cet objectif stratégique sont les suivants : EA 3.1.1 : les manuels de procédures de gestion administrative, financière et comptable, d'audit interne et de passation

des marchés sont élaborés et mis en application ; EA 3.1.2 : la gestion administrative, financière et comptable de la SEPB est bien appréciée des autorités de tutelle et des partenaires de la SEPB ; EA 3.1.3 : une cellule d'audit interne est créée au sein de la SEPB ; EA 3.1.4 : les résultats nets de la SEPB sont accrus ; EA 3.1.5 : des conventions de financement sont signées avec des institutions financières au niveau national ; EA 3.1.6 : le personnel de la SEPB est motivé et performant.

**EA 3.1.1 :** les manuels de procédures de gestion administrative, financière et comptable, d'audit interne et de passation des marchés sont élaborés et mis en application : la SEPB étant une société d'Etat, elle a besoin de procédures de gestion efficace. L'institution d'un audit interne va permettre de garantir la fiabilité et la transparence dans la gestion des ressources. La passation des marchés devra être plus dynamique pour mieux accompagner la société dans l'atteinte de ses objectifs.

En termes d'actions, la SEPB devra élaborer et mettre en œuvre des manuels de procédures de gestion administrative, financière et comptable, d'audit interne et de passation des marchés.

**EA 3.1.2 :** la gestion administrative, financière et comptable de la SEPB est bien appréciée des autorités de tutelle et des partenaires de la SEPB : une bonne appréciation de la gestion administrative, financière et comptable de la SEPB par ses autorités de tutelle et ses partenaires aidera indubitablement la société à accroître ses ressources pour mieux accomplir sa mission. Cette appréciation qui aura comme indicateur le taux de satisfaction des autorités de tutelle et des partenaires sera effectuée annuellement au moyen d'une enquête d'opinion. En termes d'actions, la SEPB mettra en place : (i) des outils de gouvernance financière conformes aux standards internationaux, (ii) un système de management de la qualité de la fonction administrative, comptable et financière.

L'action à mener pour connaître ce taux de satisfaction est la conduite d'une enquête d'opinion auprès des autorités de tutelle et des partenaires de la SEPB .

**EA 3.1.3 :** une cellule d'audit interne est créée au sein de la SEPB : une cellule d'audit interne apportera beaucoup plus à la SEPB que l'actuel contrôle de gestion. C'est pour cette raison que sa création a été recommandée par l'Assemblée générale des sociétés d'Etat.

Concrètement, la SEPB mettra en place cette cellule d'audit interne et la dotera des moyens nécessaires pour son bon fonctionnement.

**EA 3.1.4 :** les résultats nets de la SEPB sont accrus : des résultats nets positifs croissants témoignent de la bonne santé économique et financière d'une société. Ils dépendent de la qualité de la gestion administrative, financière et comptable. Tout en travaillant à accroître ses chiffres d'affaires annuels, la SEPB devra en même temps maîtriser ses charges de fonctionnement.

Il s'agira pour la SEPB de mettre en place un dispositif fonctionnel d'audit interne, de gouvernance, de management des risques et de contrôle.

**EA 3.1.5 :** des conventions de financement sont signées avec des institutions financières au niveau national : la SEPB souffre d'un manque de financement qui l'empêche de réaliser des investissements structurants. Son financement actuel provient des subventions de l'Etat qui évoluent en dents de scie. Pour sa viabilité et sa pérennité, la SEPB doit rechercher d'autres sources de financement. Des conventions de financement devront être négociées et signées avec des institutions financières nationales.

Pour cela, la SEPB devra élaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement durable. De même, il devra être organisé une table ronde des partenaires techniques et financiers. Compte tenu du contexte socio-politique actuel, une telle table ronde devra se limiter aux partenaires techniques et financiers du secteur rural intéressés à soutenir la SEPB.

**EA 3.1.6 :** le personnel de la SEPB est motivé et performant : actuellement le personnel de la SEPB a besoin d'être motivé pour produire de meilleurs résultats qui aideront la société à être efficace et efficiente dans sa gestion.

Les actions à mettre en œuvre consisteront à élaborer et à mettre en œuvre une politique de développement du capital humain.

### **Objectif stratégique 3.2 : développer la planification, le suivi-évaluation, la capitalisation, et la gestion des connaissances**

De cet objectif stratégique sont attendus deux (2) effets : EA 3.2.1 : des manuels de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances sont élaborés et mis en application ; EA 3.2.2 : le personnel de la SEPB est formé à l'utilisation manuels de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances.

**EA 3.2.1 :** des manuels de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances sont élaborés et mis en application : le pilotage efficace de la SEPB exige, entre autres, une bonne planification pluriannuelle et annuelle. En outre, les résultats qui seront produits, les compétences et les connaissances qui seront développées auront besoin d'être capitalisés et gérés avec des outils de pointe.

La SEPB devra élaborer et mettre en œuvre des manuels de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances, mettre en place un système de suivi-évaluation informatisé, un dispositif de suivi des impacts de la SEPB et un système intégré de gestion des connaissances.

**EA 3.2.2 :** le personnel de la SEPB est formé à l'utilisation des manuels de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances : les fonctions planification, suivi-évaluation, capitalisation et gestion des connaissances doivent être maîtrisées et appliquées par le personnel de la SEPB pour aider le Directeur général à un pilotage plus efficace de la société.

Les actions à réaliser consisteront à un renforcement des capacités du personnel.

### **Objectif stratégique 3.3 : renforcer la visibilité et le positionnement de la SEPB**

Cinq effets (5) effets sont attendus de cet axe stratégique : EA 3.3.1 : la visibilité et le rayonnement de la SEPB sont renforcés ; EA 3.3.2 : la SEPB est mieux reconnue comme société d'utilité publique ; EA 3.3.3 : la SEPB est mieux connue aux niveaux national et international ; EA 3.3.4 : de nouveaux partenariats scientifiques et techniques sont noués aux niveaux national et international ; EA 3.3.5 : le développement institutionnel de la SEPB est assuré.

**EA 3.3.1** : la visibilité et le rayonnement de la SEPB sont renforcés : ce qui est recherché est que l'identité, la mission, l'action et l'image de marque de la SEPB soient connues et visibles par tous ses publics.

Les actions à mener seront les suivantes : élaborer un manuel de visibilité, concevoir et diffuser annuellement des gadgets et supports de communication, systématiser la médiatisation des grandes activités de la SEPB, utiliser la communication digitale, etc.

**EA 3.3.2** : la SEPB est mieux reconnue comme société d'utilité publique : la SEPB assure des missions de service public ; cette reconnaissance doit être réaffirmée de façon formelle. La SEPB devra œuvrer de manière à ce que ses conseils et ses accompagnements soient sollicités par les institutions publiques et privées, et que ses compétences soient reconnues.

En termes d'action, la SEPB devra développer des concertations régulières avec des institutions à travers des cadres formels.

**EA 3.3.3** : la SEPB est mieux connue aux niveaux national et international : il importe pour la SEPB d'être mieux connue aux niveaux national et international pour tirer profit des opportunités d'affaires existantes. Pour cela, elle devra améliorer sa communication en direction des organisations nationales et internationales.

Pour y parvenir, la SEPB devra élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication.

**EA 3.3.4.** : de nouveaux partenariats scientifiques et techniques sont noués aux niveaux national et international : des partenariats stratégiques, des complémentarités et des synergies doivent être noués avec les autres acteurs du développement.

Les actions à mener seront les suivantes : (i) signer des conventions de partenariat avec les autres acteurs du développement, notamment avec les institutions de recherche et de formation, les médias nationaux et internationaux, les organisations de la société civile, le secteur privé, etc. (ii) organiser des concertations avec les autres acteurs du développement pour assurer la complémentarité et la synergie d'action. Pour la bonne coordination de ces activités, il est recommandé la création au sein de la SEPB d'une cellule chargée de la recherche-développement.

**EA 3.3.5 :** le développement institutionnel de la SEPB est assuré : au regard de ses missions actuelles et de celles à venir, la SEPB a véritablement besoin d'une nouvelle structure organisationnelle mieux adaptée au contexte. Durant la mise en œuvre du PSD, la SEPB devra amorcer sa réorganisation institutionnelle et se transformer en société anonyme.

Pour y parvenir, il faudra mener les actions suivantes :

- Conduite d'une étude d'évaluation complète de la SEPB depuis sa création en 2012.
- Réalisation d'un audit organisationnel approfondi de la SEPB.
- Réorganisation de la SEPB et transformation en société anonyme
- Mise en place d'un nouvel organigramme.
- Définition d'un cadre d'orientation sur les vingt (20) prochaines années.

### **3. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION**

#### **3.1. Dispositions de mise en œuvre**

##### **3.1.1. Instruments de mise en œuvre**

###### **3.1.1.1. Plan de communication**

Dans le cadre de l'élaboration du PSD 2024-2028, il a été rédigé une stratégie de communication et marketing assortie d'un plan de communication. Une programmation physique et financière des actions et activités à mettre en œuvre a été élaborée de façon détaillée. Cette programmation servira d'instrument à l'opérationnalisation du PAPA 2024-2026.

###### **3.1.1.2. Plan de travail et de budget annuels**

Les plans de travail et de budget annuels (PTBA) prendront en compte les actions et activités du PAPA, année par année. La SEPB veillera à ce que les acteurs associés à la mise en œuvre du PAPA en fassent de même. Cela permettra une exécution plus précise et un bon suivi des actions et activités du PAPA.

###### **1.1.1.1. Plans annuels d'investissement des collectivités territoriales**

Les plans annuels d'investissement des collectivités territoriales pourraient prendre en compte les actions et activités du PSD et accompagner la mise en œuvre du PAPA, au cas où ils seraient toujours actifs. Dans le contexte actuel, plusieurs communes ne disposent plus de PCD. La solution à envisager consistera à prendre en compte les actions et activités du PSD et du PAPA dans les plans annuels d'investissement communaux élaborés dans le cadre du Plan d'Actions pour la Stabilisation et le Développement adopté par le Gouvernement.

###### **1.1.1.2. Projets d'envergure nationale**

Le PAPA pourra être implémenté à travers les projets et programmes d'envergure nationale. La Direction générale de la SEPB veillera à ce que les projets et programmes en cours et ceux à venir intègrent certaines actions et activités de la SEPB, soit au moment de leur révision, soit au moment de leur formulation.

###### **1.1.2. Acteurs de mise en œuvre**

La Direction générale sera en première ligne dans l'opérationnalisation du PAPA sous la supervision du Conseil d'administration. Elle sera appuyée par ses deux directions techniques et leurs services respectifs : la Direction de la production et la Direction des affaires administratives, financières et comptables.

Les autres acteurs dont la liste est ci-dessous donnée apporteront leurs contributions et appuis, chacun en ce qui le concerne.

#### 1.1.2.1. Acteurs étatiques

Les acteurs étatiques les plus concernés par le PAPA sont les suivants :

- **Le ministère en charge de l'agriculture et des ressources animales et halieutiques** : il contribue à la mise en œuvre du PAPA.
- **Le ministère en charge de l'environnement et de l'eau** : il appuie la réalisation des études d'impacts environnementaux, l'application des textes régissant la protection des ressources naturelles.
- **Le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche** : il génère des connaissances et des technologies en rapport avec le Burkinaphosphate et les engrais minéraux, notamment la mise au point de technologies et d'équipements adaptés pour faciliter l'épandage du Burkinaphosphate.
- **Le ministère en charge de l'économie et des finances** : il appuie la mobilisation des ressources pour le financement du PAPA.
- **Le ministère en charge de l'énergie, des mines et des carrières** : il appuie l'accroissement des connaissances sur les phosphates du Burkina, facilite l'obtention des titres miniers et de l'accès à une source d'énergie à un coût abordable.
- **Le ministère en charge du commerce et de l'industrie** : il encadre les activités de transformation et de commercialisation du Burkinaphosphate, des engrais minéraux et organiques.
- **Le ministère en charge de l'éducation** : il assure la sensibilisation et la formation dans les milieux scolaires sur l'agriculture en général et l'utilisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux et organiques en particulier.
- **Les collectivités territoriales** : elles assurent la prise en compte de l'utilisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux et organiques dans les Plans Locaux de Développement.

#### 1.1.2.2. Acteurs non étatiques

Ces acteurs sont les suivants :

- **Les Chambres régionales d'agriculture et les organisations faîtières des producteurs** : elles apportent leurs appuis à travers les plaidoyers auprès des autorités pour la promotion du Burkinaphosphate et des engrais minéraux et organiques.
- **Les Sociétés agro-industrielles** : elles assurent la production d'engrais organiques ou la mise à disposition de déchets agro-industriels pouvant être utilisés en association avec le Burkinaphosphate.
- **Les ONG et associations** : elles jouent un rôle majeur dans l'éveil, l'encadrement, et la formation des producteurs pour l'utilisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux.
- **Les institutions de prestation de services** : elles réalisent des études et de certains travaux en lien avec l'utilisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux.
- **Les banques et les institutions de microfinance** : elles participent à l'accompagnement financier pour l'acquisition du Burkinaphosphate et des engrais minéraux, le montage et l'exécution de projets d'investissement.

- **La chambre de commerce et d'industrie** : elle facilite la mise en relation de la SEPB avec les opérateurs économiques.
- **Le Conseil national du patronat burkinabè** : il mobilise ses membres en vue de soutenir techniquement et financièrement les activités de production et commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux.
- **La chambre des mines** : elle apporte ses conseils à la SEPB pour la mise en œuvre des activités liées à l'extraction, au broyage et à la transformation des phosphates de Kodjari.

#### 1.1.2.3. Partenaires techniques et financiers

Ils regroupent toutes les agences de coopération bilatérale et multilatérale et des Organisations Intergouvernementales, les institutions de coopération (financière, scientifique et technique) qui mènent des activités de développement dans l'espace rural. Pour accompagner le PAPA, leur rôle sera le suivant : appuyer la formulation et la mise en œuvre des projets et programmes pour l'utilisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux, ainsi que la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre.

Le PAPA constitue une opportunité pour les PTF de se concerter régulièrement et de mutualiser leurs efforts en faveur de l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate, et des engrais minéraux et organiques.

#### 1.1.3. Cadre organisationnel

Deux organes de gouvernance seront chargés, l'un de la supervision, et l'autre de l'opérationnalisation du PAPA :

- le Conseil d'administration ;
- la Direction générale.

Le Conseil d'administration aura pour missions de :

- superviser la mise en œuvre du PAPA ;
- examiner et approuver les programmes d'activités et projets de budgets ;
- examiner et approuver les rapports de résultats, les rapports d'activités et les rapports financiers ;
- initier ou commander toute étude jugée nécessaire à la mise en œuvre du PAPA ;
- prendre toute initiative et faire toute suggestion de nature à promouvoir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrais minéraux au Burkina Faso.

La Direction générale aura pour rôles :

- d'assurer le secrétariat du Conseil d'administration ;
- de préparer les réunions statutaires du Conseil d'administration ;
- de dresser les procès-verbaux ou comptes rendus des réunions du Conseil d'administration ;

- d'élaborer les projets de rapports de mise en œuvre et le programme d'activités ;
- d'actualiser le PAPA selon la nécessité ;
- de préparer tout document à soumettre au Conseil d'administration ;
- d'exécuter toute tâche qui lui sera confiée par le Conseil d'administration.

La Direction générale sera appuyée par ses structures internes telles que le Conseil de direction, les assemblées générales du personnel, etc. de manière à valoriser toutes les compétences existantes en son sein.

## 1.2. Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation du PAPA se feront de la même manière que ce qui est prévu pour le PSD et ci-dessous rappelé.

### 1.2.1. Elaboration d'un système de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation est un outil important et indispensable au pilotage du PSD et du PAPA. Il est vivement recommandé à la SEPB de se doter d'un système de suivi-évaluation performant et répondant aux besoins d'informations pour un pilotage efficace du PSD et du PAPA. La SEPB devra élaborer et mettre en œuvre des manuels de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances, mettre en place un système de suivi-évaluation informatisé, un dispositif de suivi des impacts de la SEPB et un système intégré de gestion des connaissances.

Par ailleurs, les agents concernés par la mise en œuvre du PSD et du PAPA devront bénéficier d'une formation minimale sur ce système de suivi-évaluation. Dans cette perspective, le système de suivi-évaluation devra être assez simple et facilement compréhensible.

### 1.2.2. Organisation du suivi-évaluation

Pour obtenir une bonne fonctionnalité du suivi-évaluation, il est proposé le dispositif suivant :

- **La Direction Générale de la SEPB** : elle a besoin de l'information produite par le suivi-évaluation pour le pilotage du PSD et du PAPA. De ce point de vue, elle doit veiller à ce que le dispositif de suivi-évaluation fonctionne sans faille, donc dispose de moyens humains, techniques et financiers adéquats.
- **Un service de suivi-évaluation** : la SEPB dispose d'un service de suivi-évaluation. C'est ce service qui prendra en charge le système de suivi-évaluation du PSD et du PAPA. Il s'occupera à la fois de la planification et du suivi-évaluation des activités du PSD et du PAPA. Il sera responsable de la collecte, du traitement et de l'analyse des données, ainsi que de l'élaboration et de la diffusion des rapports d'activités et de résultats.
- **Les structures productrices de données** : elles sont constituées, d'une part, par les différents services de la SEPB, des coordonnateurs de projets et programmes de production agricole, d'autre part, des structures privées dont les activités sont en lien

avec le Burkinaphosphate et les engrais minéraux. Leur rôle consiste à recueillir les données requises et à les transmettre au service de suivi-évaluation pour la rédaction des rapports d'activités ou de résultats.

Un manuel de suivi évaluation et capitalisation sera élaboré selon les principes de la Gestion axée sur les résultats, de l'approche budget programme et des obligations de redevabilité. Les systèmes de suivi des intrants, des activités, des produits, des effets et des impacts, de même que le système de capitalisation des expériences seront définis dans ledit manuel.

#### 1.2.3. Outils de suivi-évaluation

La performance globale du PAPA sera suivie régulièrement afin de savoir si les actions et activités proposées produisent effectivement leurs effets escomptés. Cet exercice de mesure de la performance exige la mise en place au préalable d'un Cadre de mesure du rendement (CMR). Une présentation détaillée et plus précise sera faite dans le Plan d'actions. Dans cette perspective, un cadre logique est élaboré et joint en annexe 1 afin de faciliter le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PAPA.

La situation de référence de tous les indicateurs n'a pu être établie au cours de la présente étude. Il est recommandé au Service de suivi-évaluation de la compléter pour les indicateurs concernés.

#### 1.2.4. Evaluation externe

Au terme de la mise en œuvre du PAPA, il est recommandé de procéder à une évaluation externe pour apprécier de manière objective les progrès réalisés et les écarts constatés. Cette évaluation externe donnera une bonne visibilité pour l'élaboration du prochain PAPA. Des prévisions financières doivent être faites dans les PTBA de la SEPB.

### 1.3. Mécanisme de financement

#### 1.3.1. Points saillants du PAPA

Au regard de la présentation ci-dessus faite du PAPA, on peut retenir les points saillants ci-après :

- **Le caractère prioritaire du plan d'actions** : il y a beaucoup d'actions à mener pour placer la SEPB au niveau des grandes sociétés d'Etat qui contribuent au développement socio-économique du Burkina Faso à travers la fourniture du d'intrants agricoles. En outre, la SEPB va susciter un accroissement de la production et de l'utilisation des engrais organiques qui seront associés au Burkinaphosphate. Malgré tout, il y a des choix raisonnés à faire. Le PAPA 2024-2026, qui est le premier plan d'actions du PSD 2024-2028, a ciblé spécifiquement les actions prioritaires pour le développement de la SEPB. D'autres actions viendront consolider les actions prioritaires dans le plan d'actions à venir.

- **L'évolution de la SEPB vers une société industrielle** : avec le PAPA, la SEPB va quitter la dimension de société d'exploitation semi-industrielle pour prendre une nouvelle dimension, celle d'une véritable société industrielle. C'est ainsi que dans le PAPA l'accent est mis sur l'accroissement de la production de Burkinaphosphate à Diapaga et le mélange d'engrais minéraux à Koupéla. En outre, il est prévu de prendre une option pour une technologie fiable et un schéma industriel opérationnel en vue de la production d'engrais minéraux à partir des phosphates naturels de Kodjari. Ce développement industriel de la SEPB, qui représente l'activité la plus coûteuse du PAPA, va nécessiter la mobilisation de beaucoup de ressources financières.
- **La conquête du marché national et sous-régional** : le PAPA est assez ambitieux. En effet, durant la période 2024-2026, la SEPB va chercher à occuper au maximum le marché national ; avec l'unité de mélange d'engrais à Koupéla, elle va même viser le marché sous-régional. C'est ainsi qu'il a été élaboré une stratégie de communication et marketing. La mise en œuvre de cette stratégie va nécessiter aussi d'importantes ressources financières.
- **La recherche de la rentabilité financière** : le PAPA va aider la SEPB à assurer sa rentabilité financière, d'une part, par l'accroissement de ses ventes, d'autre part par la réduction de ses coûts de production. Il est important de retenir que c'est par l'augmentation de ses ventes que la SEPB va rehausser chaque année son chiffre d'affaires, son résultat d'exploitation et son résultat net, donc sa rentabilité. Sur un autre plan, le coût de production va être réduit par des actions de diversification des sources d'approvisionnement en matières et fournitures, une meilleure utilisation des ressources humaines, une bonne maîtrise des consommations de matières et fournitures, etc.
- **L'amélioration de la gouvernance** : avec le PAPA, la SEPB sera dotée de nombreux outils efficaces de gestion. Il s'agit notamment des outils de planification, de suivi-évaluation, de gestion des ressources humaines, techniques et financières, d'audit interne, de gestion des connaissances, etc. En résumé, la qualité du management sera rehaussée. Cette gouvernance améliorée va créer des conditions favorables pour la viabilité et la durabilité de la SEPB.

#### 1.3.2. Coût du plan d'actions

Le coût du PAPA est estimé à 476 415 750 000 FCFA sur la période 2024-2026. Par année, il se décompose comme suit :

- 2024 : 137 820 750 000 FCFA ;
- 2025 : 155 578 000 000 FCFA ;
- 2026 : 183 017 000 000 FCFA.

Le tableau 1 ci-dessous présente ce coût par objectif stratégique et axe stratégique. La programmation physique et financière du PAPA est décrite de manière détaillée à l'annexe 2.

A la lecture de ce tableau, on note que l'axe stratégique 1 concentre le maximum de dépenses (99%). Cela s'explique par le fait que cet axe stratégique traite de la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement nécessaire au renouvellement des équipements de production, de l'accroissement de la production de Burkinaphosphate et de l'opérationnalisation de l'unité de mélange d'engrais à Koupéla. En résumé, il s'agit d'une montée en puissance de la SEPB pour devenir une véritable société industrielle capable de couvrir les besoins du pays en Burkinaphosphate et en engrais minéraux.

Tableau 1 : Synthèse du coût du PAPA

AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES	COUT EN MILLIERS FCFA			
	2024	2025	2026	Total
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION DE BURKINAPHOSPHATE ET D'ENGRAIS MINERAUX</b>				
Objectif stratégique 1.1 : accroître la production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux.	1 105 000	2 250 000	4 250 000	7 605 000
Objectif stratégique 1.2 : réduire le coût de production du Burkinaphosphate et des engrais minéraux	136 000	0	0	136 000
Objectif stratégique 1.3: mettre à disposition de nouveaux types d'engrais minéraux de qualité	135 940 750	152 972 000	178 427 000	467 339 750
<b>Total axe stratégique 1</b>	<b>137 181 750</b>	<b>155 222 000</b>	<b>182 677 000</b>	<b>475 080 750</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT DU MARCHE DU BURKINAPHOSPHATE ET DES ENGRAIS MINERAUX ET ORGANIQUES</b>				
Objectif stratégique 2.1 : améliorer l'environnement réglementaire et institutionnel de la commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux	373 000	260 000	166 000	799 000
Objectif stratégique 2.2 : développer une demande solvable pour le Burkinaphosphate et les engrais minéraux	30 000	20 000	20 000	70 000
Objectif stratégique 2.3 : améliorer l'accès des producteurs au Burkinaphosphate et aux engrais minéraux	63 000	48 000	123 000	234 000
<b>Total axe stratégique 2</b>	<b>466 000</b>	<b>328 000</b>	<b>309 000</b>	<b>1 103 000</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DU DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DE LA SEPB</b>				
Objectif stratégique 3.1 : améliorer la gestion administrative, financière et comptable de la SEPB	71 000	1 000	1 000	73 000
Objectif stratégique 3.2 : développer la planification, le suivi-évaluation, la capitalisation, et la gestion des connaissances	30 000	0	0	30 000
Objectif stratégique 3.3 : renforcer la visibilité et le positionnement de la SEPB	72 000	27 000	30 000	129 000
<b>Total axe stratégique 3</b>	<b>173 000</b>	<b>28 000</b>	<b>31 000</b>	<b>232 000</b>
<b>Total général</b>	<b>137 820 750</b>	<b>155 578 000</b>	<b>183 017 000</b>	<b>476 415 750</b>

### 1.3.3. Sources de financement

Les sources de financement du Plan d'actions seront les mêmes que celles déjà esquissées pour le PSD, à savoir :

- le budget national ;
- les partenaires bilatéraux traditionnels ou nouveaux ;
- les partenaires multilatéraux traditionnels ou nouveaux ;
- les fondations internationales ;
- les réseaux d'ONG ;
- etc.

A cela il faut ajouter les recettes des ventes du Burkinaphosphate et des engrains minéraux qui viendront compenser en grande partie les coûts des investissements et de la production.

Comme susmentionné, le coût relativement élevé du PAPA est dû essentiellement à deux gros postes de dépenses : (i) le renouvellement des équipements et l'augmentation des capacités de broyage du Burkinaphosphate , (ii) la production du Burkinaphosphate à Diapaga et des engrains minéraux à Koupéla. Il est important de souligner que les matières premières (engrais simples) pour effectuer le mélange pour parvenir à des engrais complexes doivent être entièrement importées.

D'un autre côté, la commercialisation du Burkinaphosphate et des engrains minéraux va générer d'importantes ressources financières permettant de compenser les coûts de production. En effet, les projections de vente du Burkinaphosphate et des engrains minéraux conformément aux options prises dans le PSD 2024-2028, sont respectivement de 50 000 tonnes et de 200 000 tonnes à l'horizon 2026. Les recettes qui en seront issues atteindront **270 150 000 000 FCFA (environ 270 milliards FCFA)** et contribueront à financer en grande partie le PAPA.

C'est pour toutes ces raisons qu'il faut mettre l'accent sur la promotion des ventes à travers la mise en œuvre (i) de la stratégie de communication et marketing, (ii) de la stratégie de vulgarisation.

De façon pratique, les ministères chargés de la tutelle technique et financière, ainsi que les autres ministères les plus concernés par l'utilisation du Burkinaphosphate et des engrais, devront développer des initiatives à la fois pour la prise en charge partielle du coût du PAPA et la mobilisation des ONG et bailleurs de fonds. Quant aux ONG et partenaires techniques et financiers, ils pourront contribuer au financement du PAPA, chacun selon son programme de coopération, les conventions de financement signées ou à venir avec le Burkina Faso, ainsi que les requêtes formulées par le Burkina Faso.

### 1.3.4. Modalités de financement

Les sources de financement du Plan d'actions sont principalement de deux types :

- les sources intérieures : l'Etat ;
- les sources extérieures : partenaires techniques et financiers.

En ce qui concerne l'Etat, il est recommandé que les ministères chargés de la tutelle technique et financière, ainsi que les autres ministères les plus concernés par l'utilisation du Burkinaphosphate et des engrais inscrivent chaque année dans leurs budgets respectifs un montant destiné au financement du PAPA. La mobilisation des ressources budgétisées se fera selon les procédures de l'Etat.

A l'étape actuelle, aucune source de financement n'a été formellement identifiée ou sollicitée pour le financement du PAPA. Cependant, il existe des sources de financement potentielles. Pour aider à la mobilisation ultérieure des ressources financières, il est proposé au tableau 2 ci-dessous une ventilation des différentes composantes du PAPA selon les sources de financement potentielles.

Tableau 2 : Ventilation des composantes du PAPA par source de financement potentielle

AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES	SOURCES DE FINANCEMENT			
	SEPB	ETAT	PTF	FONDATIONS INTERNATIONALES, ONG, etc.
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION DE BURKINAPHOSPHATE ET D'ENGRAIS MINERAUX</b>				
<b>Objectif stratégique 1.1 :</b> accroître la production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux.	X	X	X	X
<b>Objectif stratégique 1.2 :</b> réduire le coût de production du Burkinaphosphate et des engrais minéraux	X	X	X	
<b>Objectif stratégique 1.3:</b> mettre à disposition de nouveaux types d'engrais minéraux de qualité	X	X	X	X
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT DU MARCHE DU BURKINAPHOSPHATE ET DES ENGRAIS MINERAUX ET ORGANIQUES</b>				
<b>Objectif stratégique 2.1</b> : améliorer l'environnement réglementaire et institutionnel de la commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux	X	X		
<b>Objectif stratégique 2.2</b> : développer une demande solvable pour le Burkinaphosphate et les engrais minéraux	X	X		
<b>Objectif stratégique 2.3</b> : améliorer l'accès des producteurs au Burkinaphosphate et aux engrais minéraux	X	X		
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DU DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DE LA SEPB</b>				
<b>Objectif stratégique 3.1</b> : améliorer la gestion administrative, financière et comptable de la SEPB	X			
<b>Objectif stratégique 3.2</b> : développer la planification, le suivi-évaluation, la capitalisation, et la gestion des connaissances	X			
<b>Objectif stratégique 3.3</b> : renforcer la visibilité et le positionnement de la SEPB	X	X	X	X

### 1.3.5. Tenue d'une table ronde de bailleurs de fonds

L'opérationnalisation du PSD et du PAPA va nécessiter la mobilisation de ressources financières stables et durables. Dans cet ordre d'idées, il est vivement recommandé la tenue d'une table ronde restreinte des PTF intéressés à accompagner la mise en œuvre du PSD et du PAPA, plus précisément ceux qui appuient le secteur rural, car dans le contexte actuel, il n'est pas possible d'organiser une table ronde classique.

## 1.4. Mesures d'accompagnement

La SEPB est appelée à jouer un rôle de leader dans la production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux au Burkina Faso. Elle va entraîner un accroissement notable de la production d'engrais organiques qui viendront compléter le Burkinaphosphate pour une fertilisation équilibrée des sols. Le PSD 2024-2028 a été conçu dans cette perspective. Cependant, même si sa mise en œuvre incombe en premier lieu aux responsables de la SEPB (Direction générale et Conseil d'administration), il n'en demeure pas moins que l'accompagnement de l'Etat sera indispensable. C'est ainsi que décrites ci-dessous les principales mesures d'accompagnement.

### 1.4.1. L'obtention d'un titre minier

Comme déjà évoqué dans l'analyse diagnostique de la SEPB, la société ne dispose pas de titre minier aux termes de Loi N° 036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso. Si ce titre n'est pas encore obtenu à ce jour, c'est à cause principalement des conditions financières qui sont hors de portée de la SEPB. L'intervention de l'Etat est nécessaire pour débloquer cette situation particulière. Des échanges devraient être engagés entre les autorités de tutelle de la SEPB, en l'occurrence le MARAH et le MINEFIP, d'une part, et le MEMC et le MEEA d'autre part. Ainsi, un titre minier pourrait être attribué plus facilement à la SEPB ou à défaut des dispositions spéciales pourraient être prises au plus haut niveau pour lui permettre d'exercer son activité dans la légalité.

### 1.4.2. Le raccordement à une source d'énergie électrique moins onéreuse

La production d'énergie coûte énormément cher à la SEPB dans la mesure où elle se fait par voie thermique. Dans la perspective d'une poursuite de l'exploitation des phosphates de Kodjari et de l'installation d'une usine de transformation de ces phosphates, il faut qu'une source d'énergie moins coûteuse soit trouvée. L'une des solutions consiste à envisager un raccordement des unités de production de la SEPB au réseau de la SONABEL. Un raccordement est prévu entre la SONABEL et l'usine de Diapaga. Concernant le site de Kodjari, une connexion pourrait être envisagée. Dans les environs immédiats, la SONABEL exploite l'énergie électrique produite par le barrage hydro-électrique de Kompienga. Ainsi, une ligne électrique pourrait être installée à partir de Kompienga jusqu'à Kodjari. Il est recommandé de réaliser une étude de faisabilité technico-économique pour donner plus de visibilité à ce projet. Là également, l'implication de l'Etat est nécessaire. A cela devrait s'ajouter la faisabilité de l'utilisation d'énergies renouvelables (solaire, biogaz, biomasse etc.). pour complémenter l'énergie électrique produite par la SONABEL.

#### 1.4.3. L'installation d'une usine d'engrais à partir des phosphates de Kodjari

Plusieurs études ont été réalisées sur l'installation d'une usine d'engrais à partir des phosphates de Kodjari. Les premières d'entre elles qui datent de 1987 ont été suivies par bien d'autres en 2013, 2017 et 2019. Jusqu'à présent, aucune d'elles n'a abouti à une réalisation concrète pour diverses raisons. Au regard de la hausse des coûts aggravée par la rareté des engrais, il est devenu impérieux de revisiter ces différentes études et de faire un choix raisonné. Une option doit être prise quant à la technologie de fabrication d'engrais minéraux à partir des phosphates de Kodjari et au schéma industriel le mieux approprié. Plutôt que de refaire une nouvelle étude, il s'agirait d'analyser et d'actualiser les études les mieux élaborées, d'en faire la synthèse, afin d'aboutir à une étude de faisabilité technico-économique définitive. L'Etat pourrait prendre le leadership pour piloter ce processus. Une autre option est qu'un bureau d'études international puisse mener une étude de faisabilité technico-économique en association avec des bureaux d'études nationaux en reprenant les études existantes.

#### 1.4.4. La sécurisation des zones de production et de transport du Burkinaphosphate

Les zones de production (Kodjari et Diapaga) et les trajets de transport du Burkinaphosphate (Diapaga-Fada-Koupéla) sont actuellement, soit minés, soit en partie contrôlés par les terroristes. C'est ainsi qu'une importante quantité de Burkinaphosphate disponible à Diapaga (environ 700 tonnes) ne peut être transférée à Ouagadougou. Dans le court terme, il s'agit, avec le concours des forces de défense et de sécurité (FDS) et des volontaires pour la défense de la patrie (VDP), d'évacuer cette quantité de Burkinaphosphate à Ouagadougou, et dans le moyen et long terme de sécuriser ces zones et trajets stratégiques.

#### 1.4.5. La poursuite de la subvention au Burkinaphosphate et aux engrais minéraux

Jusque-là l'Etat a assuré la subvention au Burkinaphosphate et aux engrais minéraux, ce qui a permis de rendre ces intrants accessibles par les producteurs agricoles. Il est indispensable que cet effort soit maintenu dans la durée pour permettre au pays d'accroître notamment la production agricole et de parvenir à la souveraineté alimentaire tant recherchée. Il est vrai qu'un tel niveau d'effort est très coûteux pour l'Etat, mais il a l'avantage de mettre le pays à l'abri de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de soutenir les progrès vers le développement durable.

Malgré ses effets positifs, la subvention aux intrants agricoles d'une manière générale comporte quelques imperfections qu'il faudra corriger afin qu'elle atteigne les producteurs ciblés et ne coûte pas inutilement à l'Etat. Une analyse objective de la subvention devra être faite par l'Etat pour permettre de définir des modalités d'application plus efficaces, moins onéreuses et répondant aux besoins des producteurs qui en sont bénéficiaires.

#### 1.4.6. L'appui à la recherche d'un financement durable

Les besoins en financement du PAPA sont énormes en raison des importants investissements à réaliser, de l'extension et de la diversification de la production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux. Le Conseil d'administration, tout comme les autorités de tutelle de la SEPB doivent être conscients. C'est ainsi que le PAPA a prévu une activité portant sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de financement durable. De façon concrète, le Conseil d'administration et les autorités de tutelle de la SEPB doivent soutenir le Directeur général dans ses efforts de recherche de financement

#### 1.4.7. La conclusion d'un contrat-plan avec l'Etat

L'appui de l'Etat à la SEPB peut également se faire par signature d'un contrat-plan entre l'Etat et la SEPB. Ce contrat-plan, qui est un contrat d'objectifs va définir clairement les engagements des deux parties, à savoir les engagements communs, les engagements de la SEPB, les engagements de l'Etat. Une bonne exécution de ce contrat-plan va beaucoup aider au développement de la SEPB.

## **2. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES**

La SEPB sera confrontée à un certain nombre de risques lors de la mise en œuvre du PAPA. Ces risques doivent être connus d'avance et assortis de mesures d'atténuation. Ceux qui pourraient compromettre de façon sérieuse sont listés au tableau 3 ci-dessous avec leurs éléments de réponses respectifs :

**Tableau 3 : Risques majeurs et éléments de réponse**

DEFINITION DU RISQUE	NIVEAU DU RISQUE	REPONSES AUX RISQUES
<b>Risques sécuritaires</b>		
Accroissement de l'insécurité	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observer une veille sur les tendances de l'insécurité dans les zones de production et de commercialisation du Burkinaphosphate, des engrains minéraux et organiques</li> <li>- Obtenir la mise en place d'une brigade de gendarmerie ou d'un détachement de l'armée pour la sécurisation des sites de production à l'image des mines d'or (Boungou/SEMAFO)</li> <li>- Obtenir l'accompagnement des FDS pour le transport du phosphate broyé sur Ouagadougou</li> </ul>
<b>Risques institutionnels</b>		
Changements institutionnels fréquents	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les autorités du MARAH sur l'importance de la stabilité et de la pérennité de la SEPB pour la mise en œuvre réussie du PSD et du PAPA</li> </ul>
Lourdeur du dispositif législatif et réglementaire	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un environnement politique, juridique et institutionnel favorable à la mise en œuvre du PSD et du PAPA</li> <li>- Sensibiliser les autorités du MARAH à la prise à bonne date de textes appropriés pour promouvoir l'utilisation du Burkinaphosphate et des engrains minéraux</li> </ul>
<b>Risques liés aux conditions naturelles</b>		
Accentuation du phénomène du changement climatique	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre les mesures d'adaptation définies dans le Plan national d'adaptation au changement climatique du Burkina Faso (PNA)</li> <li>- Mettre en œuvre les mesures de gestion des risques agricoles</li> </ul>
<b>Risques financiers</b>		
Insuffisance des fonds destinés à l'exécution des activités	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire une programmation pluriannuelle des dépenses et engager des actions de mobilisation des ressources financières nécessaires</li> <li>- Réddiger un business plan à l'issue de l'étude de faisabilité technique et approcher les banques de développement (BOAD/BAD/BIDC)</li> </ul>
Faible engagement des PTF	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer un document cadre de stratégie de mobilisation des PTF</li> <li>- Tenir des réunions régulières de concertation avec les PTF autour de la mise en œuvre du PSD et du PAPA</li> </ul>

DEFINITION DU RISQUE	NIVEAU DU RISQUE	REPONSES AUX RISQUES
<b>Risques opérationnels</b>		
Personnel insuffisant pour porter les activités à exécuter	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre/Élaborer le plan de relève et/ou de projection du personnel en fonction des charges de travail attendues</li> <li>- Stabiliser et fidéliser le personnel</li> <li>- Collaborer avec les institutions de formation professionnelle (stages, recrutements, formation continue)</li> </ul>
Faible engouement du personnel dans l'exécution des activités prévues	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager une forte vulgarisation du PSD et du PAPA auprès du personnel et initier des activités de gestion du changement</li> <li>- Mettre en œuvre des actions de motivation financière et non financière du personnel</li> </ul>
Détérioration des relations sociales entre la SEPB et les populations des sites de production du Burkinaphosphate et des engrains minéraux	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir des infrastructures sociales en faveur des populations concernées dans les sites de production du Burkinaphosphate et des engrains minéraux</li> <li>- Développer le dialogue social et la philanthropie en direction de ces populations</li> </ul>

## **CONCLUSION**

Le PAPA 2024-2026 tel que conçu va permettre à la SEPB de prendre véritablement son envol pour devenir le leader en matière de fertilisation et de restauration des sols au Burkina Faso. De société semi-industrielle, la SEPB va devenir une société industrielle capable de produire suffisamment de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux pour satisfaire les besoins des agriculteurs burkinabè. Dans le même sillage, elle va susciter une plus grande production et utilisation de la matière organique en association avec le Burkinaphosphate.

Même si sa mise en œuvre nécessite de gros financements, l'on peut retenir que le problème de l'approvisionnement à bonne date du pays en fertilisants trouvera une solution. Du coup, la dépendance du Burkina Faso vis-à-vis de l'extérieur pour ce qui concerne les importations d'engrais sera progressivement annihilée. En outre, la SEPB, à travers la production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux, va créer de la valeur ajoutée et contribuer de façon notable à l'économie nationale. Ainsi, elle va jouer un rôle important dans la réalisation de la souveraineté alimentaire recherchée actuellement par le Burkina Faso. Pour toutes ces raisons, l'Etat devra accompagner le développement de la SEPB avec des appuis financiers conséquents et une amélioration du cadre législatif et réglementaire.

**ANNEXE 1 : Cadre de mesure du rendement**

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalisations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques				
				Valeurs	Années	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026					
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION DE BURKINAPHOSPHATE ET D'ENGRAIS MINERAUX</b>																			
<b>Objectif stratégique 1.1 : accroître la production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux.</b>																			
<b>Effet attendu : EA.1.1.1 : les équipements de production du Burkinaphosphate sont renouvelés et renforcés</b>																			
Taux de renouvellement et de renforcement des équipements	Rapports d'activités de la SEPB	Directeur de la production	10%	2023	30%	50%	60%								Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrais minéraux Disponibilité des ressources financières Accompagnement des PTF				
<b>Effet attendu : EA.1.1.2 : le volume production de Burkinaphosphate et des engrais minéraux est augmenté</b>																			
Volume de production du Burkinaphosphate	Rapports d'activités de la SEPB	Directeur de la production	1735 t	2023	10 000 t	25 000t	50 000 t								Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrais minéraux Disponibilité des ressources financières Accompagnement des PTF				
Volume de production des engrais minéraux	Rapports d'activités de la SEPB	Directeur de la production	0	2023	150 000 t	175 000 t	200 000 t								Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle				

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalisations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			
				Valeurs	Années	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026	
															du Burkinaphosphate et des engrais minéraux  Disponibilité des ressources financières Accompagnement des PTF
<b>Effet attendu : EA 1.1.3 : la gestion de l'environnement est améliorée</b>															
	Document de Politique environnementale disponible	Rapports d'activités de la SEPB	Directeur de la production	0	2023	1									Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrais minéraux
<b>Objectif stratégique 1.2 : réduire le coût de production du Burkinaphosphate et des engrais minéraux</b>															
<b>Effet attendu : EA.1.2.1 : le coût des matières et fournitures consommées est réduit</b>															
	Taux de réduction du coût des matières et fournitures	Rapports financiers de la SEPB	Directeur de la production  Directeur de l'administration, des finances et de la comptabilité	ND	2023	5%	10%	15%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrais minéraux
<b>Effet attendu : EA.1.2.2 : les charges de fonctionnement ont baissé</b>															
	Taux de réduction des charges de fonctionnement	Rapports financiers de la SEPB	Directeur de la production	ND	2023	3%	5%	7%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrais minéraux

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalisations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques
				Valeurs	Années	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026	
			Directeur de l'administration, des finances et de la comptabilité												
<b>Effet attendu : EA.1.2.3 : le coût de production du Burkinaphosphate et des engrains minéraux est réduit</b>															
	Taux de réduction du coût du Kg de Burkinaphosphate produit	Rapports financiers de la SEPB	Directeur de la production Directeur de l'administration, des finances et de la comptabilité	ND	2023	3%	5%	7%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux
	Taux de réduction du coût du Kg d'engrais minéraux produit	Rapports financiers de la SEPB	Directeur de la production Directeur de l'administration, des finances et de la comptabilité	ND	2023	2%	3%	4%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux
<b>Objectif stratégique 1.3: mettre à disposition de nouveaux types d'engrais minéraux de qualité</b>															
<b>Effet attendu : EA.1.3.1 : l'usine de mélange d'engrais de Koupéla est opérationnelle</b>															
	Plan d'affaires de la SEPB	Rapports d'activités de la SEPB	Directeur de la production	0	2023	1									Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalisations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			
				Valeurs	Années	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026	
			Directeur de l'administration, des finances et de la comptabilité												du Burkinaphosphate et des engrais minéraux Disponibilité des ressources financières Accompagnement des PTF
	Taux d'application du plan d'affaires de la SEPB	Rapports d'activités de la SEPB	Directeur de la production Directeur de l'administration, des finances et de la comptabilité	ND	2023	40%	50%	60%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrais minéraux Disponibilité des ressources financières Accompagnement des PTF
<b>Effet attendu : EA.1.3.2 : de nouveaux types d'engrais minéraux sont issus de l'unité de mélange d'engrais de Koupéla</b>															
	Nombre de nouveaux types d'engrais produits	Rapports d'activités de la SEPB	Directeur de la production Chef du service suivi-évaluation	ND	2023	5	8	10							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrais minéraux Disponibilité des ressources financières Accompagnement des PTF
<b>Effet attendu : EA.1.3.3. : les producteurs agricoles sont satisfaits des nouveaux types d'engrais minéraux</b>															

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalisations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques											
				Valeurs	Années	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026												
	Taux de satisfaction des producteurs agricoles vis-à-vis des engrains minéraux	Rapports d'activités de la SEPB	Chef du service suivi-évaluation	ND	2023	40%	50%	60%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrais minéraux											
Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalisations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques											
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT DU MARCHE DU BURKINAPHOSPHATE ET DES ENGRAIS MINERAUX ET ORGANIQUES</b>																										
<b>Objectif stratégique 2.1 : améliorer l'environnement réglementaire et institutionnel de la commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux</b>																										
<b>Effet attendu : EA.2.1.1 : la commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux est encadrée par des textes législatifs et réglementaires</b>																										
	Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés	Rapports d'activités de la SEPB	Chef du service suivi-évaluation	0	2023	4									Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrais minéraux											
	Taux d'application des textes législatifs et réglementaires	Rapports d'activités de la SEPB	Chef du service suivi-évaluation	0	2023	40%	60%	80%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrais minéraux											

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalisations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques
				Valeurs	Années	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026	
<b>Effet attendu : EA.2.1.2 : le service commercial de la SEPB est fonctionnel</b>															
	Taux d'accroissement des ressources humaines	Rapports financiers de la SEPB	Directeur de l'administration, des finances et de la comptabilité	0	2023	60%	70%	80%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux
	Taux d'accroissement des ressources financières allouées au service commercial	Rapports financiers de la SEPB	Directeur de l'administration, des finances et de la comptabilité	ND	2023	5%	10%	15%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux
<b>Effet attendu : EA.2.1.3 : des contrats de vente du Burkinaphosphate et des engrains minéraux sont signés avec les clients institutionnels</b>															
	Nombre de contrats signés avec les clients institutionnels	Rapports d'activités de la SEPB	Chef du service commercial	0	2023	3	5	6							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux
<b>Objectif stratégique 2.2 : développer une demande solvable pour le Burkinaphosphate et les engrains minéraux</b>															
<b>Effet attendu : EA.2.2.1 : le volume de vente du Burkinaphosphate et des engrains minéraux est augmenté</b>															
	Taux d'accroissement du volume de vente du Burkinaphosphate	Rapports d'activités de la SEPB	Chef du service commercial	ND	2023	100%	200%	300%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalisations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques
				Valeurs	Années	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026	
	Taux d'accroissement du volume de vente des engrais minéraux	Rapports d'activités de la SEPB	Chef du service commercial	ND	2023	200%	300%	400%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrais minéraux
Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalisations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques
<b>Effet attendu : EA.2.2.2 : des facilités d'acquisition du Burkinaphosphate et des engrais minéraux sont créées</b>															
	Taux de réduction des délais de commande	Rapports financiers de la SEPB	Chef du service commercial	ND	2023	10%	20%	30%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrais minéraux
	Taux de réduction des délais de livraison	Rapports financiers de la SEPB	Chef du service commercial	ND	2023	10%	20%	30%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrais minéraux
<b>Effet attendu : EA.2.2.3 : les ventes de Burkinaphosphate et des engrais minéraux sont promues</b>															

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalisations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques
				Valeurs	Années	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026	
	Taux d'accroissement du budget alloué à la promotion des ventes	Rapports financiers de la SEPB	Chef du service commercial	ND	2023	10%	20%	30%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux
<b>Objectif stratégique 2.3 : améliorer l'accès des producteurs au Burkinaphosphate et aux engrains minéraux</b>															
<b>Effet attendu : EA.2.3.1 : le Burkinaphosphate et les engrains minéraux sont disponibles sur l'ensemble du territoire national</b>															
	Taux d'accroissement des stocks de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux	Rapports d'activités de la SEPB	Chef du service commercial	ND	2023	100%	200%	300%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux  Disponibilité des ressources financières Accompagnement des PTF
	Taux d'accroissement des approvisionnements des magasins en Burkinaphosphate et engrains minéraux	Rapports d'activités de la SEPB	Chef du service commercial	ND	2023	40%	60%	70%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux  Disponibilité des ressources financières Accompagnement des PTF
<b>Effet attendu : EA.2.3.2 : de nouveaux points de vente du Burkinaphosphate et des engrains minéraux sont créés</b>															

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalisations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques
				Valeurs	Années	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026	
	Taux d'accroissement des points de vente du Burkinaphosphate et des engrains minéraux	Rapports d'activités de la SEPB	Chef du service commercial	ND	2023	100%	200%	300%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux Disponibilité des ressources financières Accompagnement des PTF
<b>Effet attendu : EA.2.3.3 : de nouveaux revendeurs du Burkinaphosphate et des engrains minéraux sont agréés</b>															
	Taux d'accroissement du nombre de revendeurs agréés de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux	Rapports d'activités de la SEPB	Chef du service commercial	ND	2023	40%	60%	70%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DU DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DE LA SEPB</b>															
<b>Objectif stratégique 3.1 : améliorer la gestion administrative, financière et comptable de la SEPB</b>															
<b>Effet attendu : EA.3.1.1: les manuels de procédures de gestion administrative, financière et comptable, d'audit interne et de passation des marchés sont élaborés et mis en application</b>															
	Taux d'application des manuels de procédures de gestion administrative,	Rapports financiers de la SEPB	Chef du service suivi-évaluation	40%	2023	50%	60%	80%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalisations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques
				Valeurs	Années	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026	
	financière et comptable, d'audit interne et de passation des marchés														
<b>Effet attendu : EA.3.1.2:</b> la gestion administrative, financière et comptable de la SEPB est bien appréciée des autorités de tutelle et des partenaires de la SEPB															
	Taux d'appréciation des informations financières et comptables produites par la SEPB	Rapports d'enquêtes d'opinion	Chef du service suivi-évaluation	ND	2023	20%	40%	60%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux
Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalisations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques
				Valeurs	Années	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026	
<b>Effet attendu : EA.3.1.3:</b> une cellule d'audit interne est créée au sein de la SEPB															
	Nombre de rapports d'audit interne élaborés par an	Rapports d'audits de la SEPB	Chef du service suivi-évaluation	ND	2023	1	1	1							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalisations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques
				Valeurs	Années	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026	
<b>Effet attendu : EA 3.1.4 : les résultats nets de la SEPB sont accrus</b>															
	Taux d'accroissement des résultats nets	Rapports financiers de la SEPB	Directeur de l'administration, des finances et de la comptabilité	ND	2023	50%	100%	200%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrais minéraux
<b>Effet attendu : EA 3.1.5 : des conventions de financement sont signées avec des institutions financières au niveau national</b>															
	Taux d'accroissement des conventions de financement signées	Rapports financiers de la SEPB	Directeur de l'administration, des finances et de la comptabilité	0	2023	40%	50%	60%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrais minéraux Disponibilité des ressources financières Accompagnement des PTF
<b>Effet attendu : EA 3.1.6 : le personnel de la SEPB est motivé et performant</b>															
	Taux d'application de la politique de développement du capital humain.	Rapports d'activités de la SEPB	Directeur de l'administration, des finances et de la comptabilité	ND	2023	-	60%	75%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrais minéraux
	Taux d'application des actions de motivation financière et non financière du personnel.	Rapports d'activités de la SEPB	Directeur de l'administration, des finances et de la comptabilité	ND	2023	40%	50%	60%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrais minéraux

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalisations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques				
				Valeurs	Années	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026					
<b>Objectif stratégique 3.2 : développer la planification, le suivi-évaluation, la capitalisation, et la gestion des connaissances</b>																			
<b>Effet attendu : EA.3.2.1 : des manuels de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances sont élaborés et mis en application</b>																			
Taux d'application des manuels de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances	Rapports d'activités de la SEPB	Chef du service suivi-évaluation	30%	2023	30%	40%	60%								Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux				
<b>Effet attendu: EA.3.2.2 : le personnel de la SEPB est formé à l'utilisation de manuels de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances</b>																			
Proportion des agents formés à l'utilisation de manuels de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances	Rapports d'activités de la SEPB	Chef du service suivi-évaluation	10%	2023	80%										Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux				
<b>Objectif stratégique 3.3 : renforcer la visibilité et le positionnement de la SEPB</b>																			
<b>Effet attendu : EA.3.3.1 : la visibilité et le rayonnement de la SEPB sont renforcés</b>																			
Nombre d'événements médiatisés	Rapports d'activités de la SEPB	Chef du service commercial	ND	2023	3	3	3								Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux				

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalisations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques
				Valeurs	Années	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026	
<b>Effet attendu : EA.3.3.2 : la SEPB est mieux reconnue comme société d'utilité publique</b>															
	Taux d'accroissement des sollicitations de la SEPB par les institutions publiques et privées	Rapports d'activités de la SEPB	Chef du service suivi-évaluation	ND	2023	10%	25%	50%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux
<b>Effet attendu : EA.3.3.3 : la SEPB est mieux connue aux niveaux national et international</b>															
	Taux d'application de la stratégie de communication	Rapports d'activités de la SEPB	Chef du service commercial	ND	2023	50%	60%	75%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux  Disponibilité des ressources financières Accompagnement des PTF
	Taux d'accroissement des fréquentations du site web et de la page Facebook de la SEPB	Rapports d'activités de la SEPB	Chef du service commercial	10%	2023	50%	100%	200%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux
<b>Effet attendu : EA 3.3.4 : de nouveaux partenariats scientifiques et techniques sont noués aux niveaux national et international</b>															

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalisations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques
				Valeurs	Années	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026	
	Taux d'accroissement des partenariats scientifiques et techniques noués	Rapports d'activités de la SEPB	Chef du service suivi-évaluation	ND	2023	75%	100%	150%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux Disponibilité des ressources financières Accompagnement des PTF
<b>Effet attendu : EA 3.3.5 : le développement institutionnel de la SEPB est assuré</b>															
	Taux de satisfaction des organes d'administration et de gestion de la SEPB	Rapports d'enquêtes d'opinions	Chef du service suivi-évaluation	30%	2023	40%	50%	60%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux
	Taux d'atteinte des objectifs de la SEPB	Rapports d'activités de la SEPB	Chef du service suivi-évaluation	ND	2023	30%	50%	70%							Volonté politique de soutenir l'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate et des engrains minéraux

**ANNEXE 2 : Cadre de programmation physique et financière des activités**

CODE	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRE	PROGRAMMATION PHYSIQUES			PROGRAMMATIONS FINANCIERES (en milliers de FCFA)			COUT TOTAL (en milliers de FCFA)	ETAT	PARTENAIRE	FINANCEMENT (en milliers de FCFA)								
							2024	2025	2026	2024	2025	2026												
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION DE BURKINAPHOSPHATE ET D'ENGRAIS MINERAUX</b>																								
<b>Objectif stratégique 1.1 : accroître la production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux</b>																								
<b>Effet attendu : EA.1.1.1 : les équipements de production du Burkinaphosphate sont renouvelés et renforcés</b>																								
<b>Action 1.1.1.1 : conception et mise en œuvre d'un plan d'investissement pluriannuel</b>																								
A. 1.1.1.1.1	Elaborer un plan d'investissement pluriannuel	Le plan d'investissement pluriannuel est adopté par le Conseil d'administration	Plan d'investissement pluriannuel adopté Délibération du Conseil d'administration adoptant le plan d'investissement pluriannuel	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1			80 000														
A.1.1.1.1.2	Mettre en œuvre le plan d'investissement pluriannuel	Le plan d'investissement est mis en œuvre	Taux d'exécution du plan d'investissement pluriannuel	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	10%	20%	40%	250 000	500 000	750 000												

				Taux de renouvellement des équipements de production	Procès-verbaux du Conseil d'administration										
<b>Effet attendu : EA.1.1.2 : le volume production de Burkinaphosphate et des engrais minéraux est augmenté</b>															
<i>Action 1.1.2.1 : augmentation progressive et notable de la production de Burkinaphosphate et d'engrais minéraux</i>															
A.1.1.2.1.1	Rechercher un permis d'exploitation des phosphates de Kodjari	Un permis d'exploitation des phosphates de Kodjari est obtenu par la SEPB	Arrêté portant octroi du permis d'exploitation	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME MEMC	1				pm				
A.1.1.2.1.2	Extraire davantage de minerai et de phosphates et rehausser le volume de production de Burkinaphosphate	Une plus grande quantité de minerai de phosphate est extraite et broyée	Taux d'accroissement du volume de production du Burkinaphosphate	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	10 000 t	25 000 t	50 000 t	700 000	1 750 000	3 500 000			
A.1.1.2.1.3	Réaliser une étude de faisabilité pour le choix d'un schéma de production en vue de l'installation d'une usine d'engrais minéraux à base des phosphates naturels de Kodjari	Une étude de faisabilité est réalisée pour le choix d'un schéma de production pour l'installation d'une usine d'engrais à base des phosphates naturels de Kodjari	Rapport d'étude	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1				50 000				

Effet attendu : EA 1.1.3 : la gestion de l'environnement est améliorée													
Action 1.1.3.1. : élaboration et mise en œuvre d'une politique environnementale au sein de la société													
A. 1.1.3.1.1	Appliquer le Code de l'environnement au Burkina Faso	La SEPB s'est conformée au Code de l'environnement au Burkina Faso	Nombre d'avis de conformité environnementale obtenus	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MEEA	1	1	1	pm	pm	pm	
A.1.1.3.1.2.	Elaborer et mettre en œuvre une politique environnementale	La performance sociétale de la SEPB est rehaussée	Taux d'accroissement de la performance sociétale de la SEPB	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME MEEA	20%	40%	60%	25 000	pm	pm	
A.1.1.3.1.3.	Elaborer et mettre en œuvre les plans de gestion environnementale et sociale des carrières et des usines	Les plans de gestion environnementale et sociale des carrières et des usines sont élaborés et mis en œuvre	Nombre plans de gestion environnementale et sociale mis en œuvre	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME MEEA	1	1	1	pm	pm	pm	
Total OS 1.1										1 105 000	2 250 000	4 250 000	
Objectif stratégique 1.2 : réduire le coût de production du Burkinaphosphate et des engrains minéraux													
Effet attendu : EA.1.2.1 : le coût des matières et fournitures consommées est réduit													
Action 1.2.1.1 : amélioration de la gestion des matières et fournitures													
A.1.2.1.1.1	Mettre en place un manuel de gestion des matières et fournitures	Un manuel de gestion des matières et fournitures est mis en place	Manuel de gestion des matières et fournitures	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1			10 000	pm	pm	
A.1.2.1.1.2	Diversifier les sources d'approvisionnement	Le nombre de fournisseurs de matières et	Taux d'augmentation du nombre de fournisseurs de	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	20%	30%	40%	pm	pm	pm	

	nt en matières et fournitures	fournitures est augmenté	matières et fournitures	Procès-verbaux du Conseil d'administration										
<b>Effet attendu : EA.1.2.2 : les charges de fonctionnement ont baissé</b>														
<i>Action 1.2.2.1 : amélioration de la gestion du personnel, des approvisionnements et des stocks</i>														
A. 1.2.2.1.1	Former le personnel chargé de la gestion des stocks et des approvisionnements	Les compétences du personnel chargé de la gestion des stocks et des approvisionnements sont augmentées	Nombre d'agents formés	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	5			1 000				
A. 1.2.2.1.2	Elaborer un manuel de gestion des stocks et des approvisionnements	Un manuel de gestion des stocks et des approvisionnements est élaboré	Manuel de gestion des stocks et des approvisionnements	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1			15 000				
<b>Effet attendu : EA.1.2.3 : le coût de production du Burkinaphosphate et des engrains minéraux est réduit</b>														
<i>Action 1.2.3.1 : optimisation de la production du Burkinaphosphate et des engrains minéraux</i>														
A. 1.2.3.1.1.	Réaliser une étude de faisabilité technico-économique pour l'installation d'une ligne électrique entre Kompienga et Diapaga	L'étude de faisabilité technico-économique pour l'installation d'une ligne électrique entre Kompienga et Diapaga est réalisée	Rapport d'étude	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME MEMC	1			100 000				

A. 1.2.3.1.2.	Mettre en place un manuel de gestion de la production	La gestion de la production est optimisée	Manuel de gestion de la production	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1				10 000					
A. 1.2.3.1.3.	Mettre en place un audit interne	Un audit interne est créé	Décision de création	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1				pm					
Total OS 1.2											136 000	0	0			
<b>Objectif stratégique 1.3: mettre à disposition de nouveaux types d'engrais minéraux de qualité</b>																
<b>Effet attendu : EA.1.3.1 : l'usine de mélange d'engrais de Koupéla est opérationnelle</b>																
<b>Action 1.3.1.1 : dotation de l'usine de Koupéla en matières premières essentielles et en personnel qualifié</b>																
A.1.3.1.1.1	Approvisionner l'unité de mélange d'engrais de Koupéla en matières premières et fournitures suffisantes	Des matières et fournitures en quantités suffisantes sont livrées à l'unité de mélange d'engrais de Koupéla	Quantités de matières et fournitures livrées	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	160 000 t	180 000 t	210 000 t	64 000 000	72 000 000	84 000 000				
A.1.3.1.1.2	Mettre à la disposition de l'unité de mélange d'engrais de Koupéla des ressources humaines qualifiées	Des ressources humaines qualifiées sont recrutées pour l'unité de mélange d'engrais de Koupéla	Nombre d'agents affectés	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	15			3 750						

A.1.3.1.3	Elaborer un plan d'affaires pour l'unité de mélange d'engrais de Koupéla	Le plan d'affaires de l'unité de mélange d'engrais de Koupéla est élaboré	Document du plan d'affaires	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1				25 000					
A.1.3.1.4	Mettre en œuvre le plan d'affaires de l'unité de mélange d'engrais de Koupéla	Le plan d'affaires de l'unité de mélange d'engrais de Koupéla est mis en application	Taux de mise en œuvre du plan d'affaires	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	40%	60%	75%	10 000	20 000	25 000				

**Effet attendu : EA.1.3.2 : de nouveaux types d'engrais minéraux sont issus de l'unité de mélange d'engrais de Koupéla**

*Action 1.3.2.1 : formulation de nouveaux types d'engrais à la demande des producteurs agricoles*

A.1.3.2.1.1	Identifier les formules d'engrais les plus demandées par les producteurs	Les formules d'engrais les plus demandées par les producteurs sont répertoriées	Nombre de formules d'engrais les plus demandées	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME CPF CNA	5	8	10	pm	pm	pm			
A.1.3.2.1.2	Produire les types d'engrais selon la demande des producteurs agricoles	Les types d'engrais demandés par les producteurs sont produits	Quantités produites	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME CPF CNA	150 000 t	175 000 t	200 000 t	70 400 000	79 200 000	92 400 000			

Effet attendu : EA.1.3.3. : les producteurs agricoles sont satisfaits des nouveaux types d'engrais minéraux														
Action 1.3.3.1 : Mise à la disposition des producteurs agricoles de nouveaux types d'engrais de qualité														
A.1.3.3.1.1.	Mettre à la disposition des producteurs les types d'engrais demandés	Les types d'engrais demandés sont mis à la disposition des producteurs agricoles	Quantités distribuées	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME CPF CNA	150 000 t	175 000 t	200 000 t	1 500 000	1 750 000	2 000 000		
A.1.3.3.1.2.	Mettre en place un système de contrôle de qualité des engrais	Un contrôle de la qualité des engrais est régulièrement effectué	Rapport de contrôle de qualité	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1	1	1	pm	pm	pm		
A.1.3.3.1.3.	Faire une enquête d'opinion auprès des producteurs agricoles	L'opinion des producteurs agricoles sur les nouveaux types d'engrais est connue	Rapport de l'enquête d'opinion	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME CPF CNA	1	1	1	2 000	2 000	2 000		
Total OS 1.3										135 940 750	152 972 000	178 427 000		
Total axe stratégique 1										137 181 750	155 222 000	182 677 000		

AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT DU MARCHE DU BURKINAPHOSPHATE ET DES ENGRAIS MINERAUX ET ORGANIQUES													
Objectif stratégique 2.1 : améliorer l'environnement réglementaire et institutionnel de la commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux													
Effet attendu : EA.2.1.1.1 : la commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux est encadrée par des textes législatifs et réglementaires													
Action 2.1.1.1.1 : élaboration et adoption d'une loi, de décrets et d'arrêtés sur la commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux													
A.2.1.1.1.1	Elaborer une loi, des décrets et des arrêtés sur la commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux	Une loi, deux décrets et trois arrêtés sur la commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux sont pris	Loi, décrets et arrêtés pris	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME CPF CNA	6			pm			
A.2.1.1.1.2	Effectuer un suivi de l'application de la loi, des décrets et des arrêtés sur la commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux par les acteurs concernés	Le suivi de l'application de la loi, des décrets et des arrêtés sur la commercialisation du Burkinaphosphate et des engrais minéraux par les acteurs concernés est effectué	Taux d'application des textes	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME CPF CNA	40%	60%	80%	pm	pm		

Effet attendu : EA.2.1.2 : le service commercial de la SEPB est fonctionnel														
Action 2.1.2.1 : dotation du service commercial d'une stratégie commerciale et de ressources humaines et financières adéquates														
A 2.1.2.1.1.	Mettre en application la stratégie communication et marketing est mise en application	La stratégie communication et marketing est mise en application	Taux de mise en application de la stratégie de communication et marketing	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME CPF CNA	100%	200%	300%	373 000	260 000	166 000		
A 2.1.2.1.2.	Mettre à la disposition du service commercial des ressources humaines et financières adéquates	Le budget et l'effectif du service commercial sont accrus	Taux d'accroissement du budget alloué Nombre d'agents affectés	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	5%	10%	15%	pm	pm	pm		
Effet attendu : EA.2.1.3 : des contrats de vente du Burkinaphosphate et des engrains minéraux sont signés avec les clients institutionnels														
Action 2.1.3.1 : négociation et signature de contrats commerciaux avec les clients institutionnels														
A 2.1.3.1.1.	Rechercher de nouveaux clients institutionnels, notamment pour la production des engrains organiques sont identifiés	De nouveaux clients institutionnels, notamment pour la production des engrains organiques sont identifiés	Nombre de clients institutionnels	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME MARAH MINEFIP MDICAPME	3	5	10	pm	pm	pm		

A 2.1.3.1.2.	Négocier et signer des contrats commerciaux avec les clients institutionnels	Des contrats commerciaux avec les clients institutionnels sont signés	Nombre de contrats commerciaux signés	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	3	5	10	pm	pm	pm			
Total OS 2.1										373 000	260 000	166 000			
<b>Objectif stratégique 2.2 : développer une demande solvable pour le Burkinaphosphate et les engrains minéraux</b>															
<b>Effet attendu : EA.2.2.1 : le volume de vente du Burkinaphosphate et des engrains minéraux est augmenté</b>															
<b>Action 2.2.1.1 : relèvement du taux de subvention au Burkinaphosphate et aux engrains minéraux</b>															
A.2.2.1.1.1	Introduire une requête auprès du Gouvernement pour rehausser de 50% le taux de subvention au Burkinaphosphate et aux engrains minéraux	Une requête est introduite auprès du Gouvernement pour rehausser de 50% le taux de subvention au Burkinaphosphate et aux engrains minéraux	Requête introduite auprès du Gouvernement	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	10%	30%	50%	pm	pm	pm			
A.2.2.1.1.2	Effectuer un suivi régulier de l'application de la subvention au Burkinaphosphate et aux engrains minéraux	La subvention au Burkinaphosphate et aux engrains minéraux est correctement appliquée	Rapport de suivi	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME CPF CNA	1	1	1	pm	pm	pm			

	engrais minéraux													
A.2.2.1.3	Evaluer l'application de la subvention au Burkinaphosphate et aux engrais minéraux	Les forces et les faiblesses du système de subvention au Burkinaphosphate et aux engrais minéraux sont identifiées	Rapport d'évaluation	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME CPF CNA	1	1	1	pm	pm	pm		
<b>Effet attendu : EA.2.2.2 : des facilités d'acquisition du Burkinaphosphate et des engrais minéraux sont créées</b>														
<i>Action 2.2.2. : mise en place de procédures claires et simplifiées en matière d'acquisition du Burkinaphosphate et des engrais minéraux.</i>														
A 2.2.2.1.	Rédiger de nouvelles procédures transparentes de commande du Burkinaphosphate et des engrais minéraux	De nouvelles procédures transparentes de commande du Burkinaphosphate et des engrais minéraux sont rédigées	Documents sur les nouvelles procédures	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME CPF CNA	3	pm						
A 2.2.2.1.2.	Elaborer et mettre en application un manuel sur les modalités de livraison et de paiement du Burkinaphos	Un manuel sur les modalités de livraison et de paiement du Burkinaphos	Taux d'application du manuel	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME CPF CNA	50%	60%	80%	pm	pm	pm		

du Burkinaphosphate et des engrais minéraux	phate et des engrais minéraux est élaboré et mis en application	d'administration											
<b>Effet attendu : EA.2.2.3 : les ventes de Burkinaphosphate et des engrais minéraux sont promues</b>													
<i>Action 2.2.3.1 : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication</i>													
A 2.2.3.1.1.	Former le personnel à l'utilisation de la stratégie de communication et marketing	Les capacités opérationnelles du personnel en communication et marketing sont accrues	Nombre d'agents formés	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	37			pm			
A 2.2.3.1.2.	Mettre en application la stratégie de communication et marketing	Le nombre de clients a augmenté	Taux d'accroissement du nombre de clients	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	10%	20%	60%	pm	pm	pm	
<i>Action 2.2.3.2 : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de vulgarisation</i>													
A 2.2.3.2.1	Elaborer et adopter une stratégie de vulgarisation	Une stratégie de vulgarisation est adoptée	Document de stratégie de vulgarisation	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME CPF CNA	1			10 000			

A 2.2.3.2.2	Mettre en application la stratégie de vulgarisation	La stratégie de vulgarisation est mise en application	Taux d'application de la stratégie de vulgarisation	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME CPF CNA	20%	40%	60%	20 000	20 000	20 000		
<b>Total OS 2.2.</b>										<b>30 000</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>		
<b>Objectif stratégique 2.3 : améliorer l'accès des producteurs au Burkinaphosphate et aux engrais minéraux</b>														
<b>Effet attendu : EA.2.3.1 : le Burkinaphosphate et les engrais minéraux sont disponibles sur l'ensemble du territoire national</b>														
<i>Action 2.3.1.1 : mettre en place un système de gestion des stocks de Burkinaphosphate et des engrais minéraux sur l'ensemble du territoire national</i>														
A.2.3.1.1.1	Négocier et signer des contrats de transport avec des transporteurs agréés	Des contrats de transport avec des transporteurs agréés sont signés	Nombre de contrats de transports signés	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	10	12	15	pm	pm	pm		
A.2.3.1.1.2	Concevoir un manuel de gestion des stocks de Burkinaphosphate et des engrais minéraux	Un manuel de gestion des stocks de Burkinaphosphate et des engrais minéraux est conçu	Manuel de gestion informatisée des stocks	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1			15 000				
A.2.3.1.1.3	Mettre en application le manuel de gestion des stocks de Burkinaphosphate et des engrais minéraux	Le manuel de gestion des stocks de Burkinaphosphate et des engrais minéraux est mis en application	Taux d'application du manuel de gestion des stocks de Burkinaphosphate et des engrais minéraux	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration		MARAH MINEFIP MDICAPME	10%	7%	5%	pm	pm	pm		

Effet attendu : EA.2.3.2 : de nouveaux points de vente du Burkinaphosphate et des engrains minéraux sont créés															
Action 2.3.2.1 : augmentation des capacités de stockage du Burkinaphosphate et des engrains minéraux															
A.2.3.2.1.1	Louer des magasins de stockage du Burkinaphosphate et des engrains minéraux sont loués	De nouveaux magasins de stockage du Burkinaphosphate et des engrains minéraux sont loués	Nombre de nouveaux magasins loués	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	40	40	40	48 000	48 000	48 000			
A.2.3.2.1.2	Construire des boutiques de vente du Burkinaphosphate et des engrains minéraux selon les besoins	Des boutiques de vente du Burkinaphosphate et des engrains minéraux sont construites selon les besoins	Nombre de boutiques construites	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME		3				75 000			
Effet attendu : EA.2.3.3 : de nouveaux revendeurs du Burkinaphosphate et des engrains minéraux sont agréés															
Action 2.3.3.1 : recherche et agrément de nouveaux revendeurs															
A.2.3.3.1.1.	Identifier de nouveaux revendeurs compétents	De nouveaux revendeurs compétents	Nombre de revendeurs identifiés	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	15	20	30	pm	pm	pm			

A 2.3.3.1.2.	Négocier et signature des agréments avec les nouveaux revendeurs identifiés sont signés	Des agréments avec les nouveaux revendeurs identifiés sont signés	Nombre d'agréments signés	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	15	20	30	pm	pm	pm		
<b>Total OS 2.3</b>										<b>63 000</b>	<b>48 000</b>	<b>123 000</b>		
<b>Total AXE 2</b>										<b>466 000</b>	<b>328 000</b>	<b>309 000</b>		
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DU DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DE LA SEPB</b>														
Objectif stratégique 3.1 : améliorer la gestion administrative, financière et comptable de la SEPB														
Effet attendu : EA.3.1.1: les manuels de procédures de gestion administrative, financière et comptable, d'audit interne et de passation des marchés sont élaborés et mis en application														
Action 3.1.1.1 : élaboration et mise en œuvre de manuels de procédures de gestion administrative, financière et comptable, d'audit interne et de passation des marchés														
A.3.1.2.1.1	Elaborer des manuels de procédures de gestion administrative, financière et comptable, d'audit interne et de passation des marchés.	Des manuels de procédures de gestion administrative, financière et comptable, d'audit interne et de passation des marchés sont élaborés	Manuels élaborés	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	3			20 000				
A.3.1.2.1.2	Former le personnel sur les procédures de gestion administrative, financière et comptable, d'audit	Les capacités du personnel sont renforcées sur les procédures de gestion administrative, financière	Nombre d'agents formés	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	10			10 000				

	interne et de passation des marchés	et comptable, d'audit interne et de passation des marchés											
A.3.1.2.1.3	Mettre en œuvre les manuels de procédures de gestion administrative, financière et comptable, d'audit interne et de passation des marchés.	Les manuels de procédures de gestion administrative, financière et comptable, d'audit interne et de passation des marchés sont mis en application	Taux d'application des manuels	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	50%	60%	80%	pm	pm	pm	
<b>Effet attendu : EA.3.1.2: la gestion administrative, financière et comptable de la SEPB est bien appréciée des autorités de tutelle et des partenaires de la SEPB</b>													
<i>Action 3.1.2.1 : amélioration de la qualité des documents administratifs, financiers et comptables de la SEPB .</i>													
A 3.1.2.1.1.	Améliorer la qualité des documents administratifs, financiers et comptables	La qualité des documents administratifs, financiers et comptables de la SEPB est améliorée	Taux d'amélioration de la qualité de la gestion administrative, financière et comptable	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME PTF	20%	40%	60%	pm	pm	pm	
A 3.1.2.1.2	Effectuer une enquête d'opinion auprès des autorités de tutelle et des	Une enquête d'opinion des autorités de tutelle et des partenaires de la SEPB sur la gestion	Rapport d'enquête d'opinion	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME PTF	1	1	1	1 000	1 000	1 000	

	partenaires de la SEPB	administrative, financière et comptable de la SEPB est effectuée		Procès-verbaux du Conseil d'administration										
<b>Effet attendu : EA.3.1.3:</b> une cellule d'audit interne est créée au sein de la SEPB														
<i>Action 3.1.3.1 : mise en place d'une cellule d'audit interne fonctionnelle</i>														
A 3.1.3.1.1.	Elaborer et adopter un manuel d'audit interne	Un manuel d'audit interne est adopté	Manuel d'audit adopté	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME MARAH MINEFIP MDICAPME	1			pm				
A 3.1.3.1.2.	Renforcer les capacités de l'auditeur interne	Les compétences de l'auditeur interne sont accrues	Nombre d'agents formés	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1			5 000				
<b>Effet attendu : EA.3.1.4 : les résultats nets de la SEPB sont accrus</b>														
<i>Action 3.1.4.1 : mise en place d'un dispositif fonctionnel d'audit interne, de gouvernance, de management des risques et de contrôle</i>														
A 3.1.4.1.1.	Mettre en place un comité fonctionnel d'audit interne	Un comité d'audit interne fonctionnel est mis en place	Taux d'application du manuel d'audit	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME CPF CNA	20%	40%	60%	pm	pm	pm		
A 3.1.4.1.2.	Elaborer et mettre en œuvre un manuel de	Un manuel de management de la SEPB est élaboré	Taux d'application du manuel de management	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME CPF CNA	20	40%	60%	pm	pm	pm		

	management de la SEPB	et mis en application		Procès-verbaux du Conseil d'administration										
A 3.1.4.1.3.	Mettre en place un dispositif fonctionnel de management des risques et de contrôle est mis en place	Un dispositif fonctionnel de management des risques et de contrôle est mis en place	Décision de création du dispositif	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1			pm	pm	pm		
<b>Action 3.1.5.1 : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de financement durable de la SEPB</b>														
A 3.1.5.1.1.	Identifier des bailleurs de fonds potentiels pour la SEPB	Un répertoire des bailleurs de fonds potentiels de la SEPB établi	Répertoire établi	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME PTF APBEF ASFD	1			pm				
A 3.1.5.1.2	Elaborer et adopter une stratégie de financement durable	Une stratégie de financement durable est adoptée	Document de stratégie	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME PTF APBEF ASFD	1			25 000				
A 3.1.5.1.3	Mettre en application la stratégie de financement durable	La stratégie de financement durable est appliquée	Taux d'application de la stratégie de financement durable	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME PTF APBEF ASFD	-	60%	75%	pm	pm	pm		

Effet attendu : EA 3.1.6 : le personnel de la SEPB est motivé et performant													
Action 3.1.6.1 : élaboration et mise en œuvre une politique de développement du capital humain.													
A 3.1.6.1.1.	Elaborer et adopter une politique interne de développement du capital humain de la SEPB est adoptée	Une politique interne de développement du capital humain de la SEPB	Document de politique interne	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1			5 000			
A 3.1.6.1.2.	Mettre en application la politique de développement du capital humain est appliquée	La politique de développement du capital humain est appliquée	Taux d'application de la politique de développement du capital humain	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	-	60%	75%				
A 3.1.6.1.3.	Evaluer les performances du personnel	Les forces et les faiblesses du personnel sont connues	Rapport d'évaluation	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1			5 000			
Total OS 3.1										71 000	1 000	1 000	

Objectif stratégique 3.2 : développer la planification, le suivi-évaluation, la capitalisation, et la gestion des connaissances															
Effet attendu : EA.3.2.1 : des manuels de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances sont élaborés et mis en application															
Action 3.2.1.1 : élaboration et mise en œuvre de manuels de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances															
A.3.2.1.1.1	Elaborer et adopter des manuels de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances	Des manuels de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances sont adoptés	Manuels adoptés	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	4				20 000				
A.3.2.1.1.2	Mettre en application les manuels de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances	Les fonctions de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances sont mieux assurées	Taux d'amélioration des fonctions de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	20%	40%	60%	pm	pm	pm			
Effet attendu: EA.3.2.2 : le personnel de la SEPB est formé à l'utilisation de manuels de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances															
Action 3.2.2.1 : renforcement des capacités du personnel en planification, suivi-évaluation, capitalisation et gestion des connaissances															
A.3.2.2.1.1	Former le personnel à l'utilisation des manuels de planification, de suivi-	Les compétences du personnel à l'utilisation des manuels de planification,	Nombre d'agents formés	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	30				10 000				

	évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances	de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances sont rehaussées		Procès-verbaux du Conseil d'administration										
A.3.2.2.1.2	Evaluer les compétences du personnel dans l'utilisation des manuels de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances	Le niveau de compétence du personnel dans l'utilisation des manuels de planification, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances est connu	Rapport d'évaluation	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1			pm				
<b>Total OS 3.2</b>											30 000	0	0	
<b>Objectif stratégique 3.3 : renforcer la visibilité et le positionnement de la SEPB</b>														
<b>Effet attendu : EA.3.3.1 : la visibilité et le rayonnement de la SEPB sont renforcés</b>														
<b>Action 3.3.1.1 : élaboration et mise en œuvre d'un manuel de visibilité</b>														
A.3.3.1.1.1	Elaborer et adopter un manuel de visibilité	Un manuel de visibilité est adopté	Manuel adopté	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1			5 000				

				Procès-verbaux du Conseil d'administration										
A.3.3.1.2	Former le personnel à l'utilisation du manuel de visibilité	Les capacités du personnel à l'utilisation du manuel de visibilité sont rehaussées	Nombre d'agents formés	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME MARAH MINEFIP MDICAPME	37			2 000				
A.3.3.1.3	Concevoir et diffuser annuellement des gadgets et supports de communication	Des gadgets et supports de communication sont diffusés annuellement	Nombre de types de gadgets et supports diffusés	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME CPF CNA	10	12	15	10 000	12 000	15 000		
A.3.3.1.4	Médiatiser les grands événements de la SEPB	Les grands événements de la SEPB sont médiatisés	Rapports de médiatisation	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME Organes de presse	3	3	3	15 000	15 000	15 000		

**Effet attendu : EA.3.3.2 : la SEPB est mieux reconnue comme société d'utilité publique**

**Action 3.3.2.1 : tenue de concertations régulières avec des institutions dans des cadres formels**

A.3.3.2.1.1	Créer des cadres formels de concertation avec les institutions publiques et privées	Des cadres formels de concertation avec les institutions publiques et privées sont créés et fonctionnels	Nombre de cadres créés et fonctionnels	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	3	5	5	pm	pm	pm		

A.3.3.2.1.2	Elaborer un calendrier de concertations régulières avec les institutions publiques et privées	Un calendrier de concertations régulières avec les institutions publiques et privées est établi	Calendrier établi	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1			pm			
A.3.3.2.1.3	Tenir des concertations régulières avec les institutions publiques et privées	Des concertations avec les institutions publiques et privées sont tenues par an	Nombre de concertations tenues	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	4	4	4	pm	pm	pm	
<b>Effet attendu : EA.3.3.3 : la SEPB est mieux connue aux niveaux national et international</b>													
<i>Action 3.3.3.1. : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication</i>													
A.3.3.3.1.1	Elaborer et adopter une stratégie de communication	Une stratégie de communication est adoptée	Document de stratégie adopté	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1			pm			
A.3.3.3.1.2	Former le personnel à l'utilisation de la stratégie de communication	Le personnel est formé à l'utilisation de la stratégie de communication	Nombre d'agents formés	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	37			pm			

A.3.3.3.1.3	Mettre en application la stratégie de communication	Stratégie de communication est mise en application	Taux d'application de la stratégie de communication	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	50%	60%	75%	pm	pm	pm		
-------------	---	--	---	--	-------------------------------	------------------------------	-----	-----	-----	----	----	----	--	--

**Effet attendu : EA 3.3.4 : de nouveaux partenariats scientifiques et techniques sont noués aux niveaux national et international**

**Action 3.3.4.1. : négociation et signature de conventions de partenariat avec les acteurs du développement**

A 3.3.4.1.1.	Identifier les partenaires scientifiques et techniques potentiels de la SEPB aux niveaux national et international	Un répertoire des partenaires scientifiques et techniques potentiels de la SEPB aux niveaux national et international est établi	Répertoire établi	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME MESRI	1			pm				
--------------	--	--	-------------------	--	-------------------------------	---------------------------------------	---	--	--	----	--	--	--	--

A 3.3.4.1.2.	Négocier et signer des conventions avec les partenaires scientifiques et techniques potentiels identifiés aux niveaux national et international	Des conventions sont signées avec les partenaires scientifiques et techniques potentiels identifiés aux niveaux national et international	Nombre de conventions signées	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME MESRI	2	3	5	pm	pm	pm		
--------------	---	---	-------------------------------	--	-------------------------------	---------------------------------------	---	---	---	----	----	----	--	--

Effet attendu : EA 3.3.5 : le développement institutionnel de la SEPB est assuré													
Action 3.3.5.1 : réalisation d'une évaluation de la SEPB et d'une étude prospective													
A 3.3.5.1.1.	Réaliser une étude d'évaluation de la SEPB depuis sa création	Une étude d'évaluation de la SEPB depuis sa création est réalisée	Rapport d'étude	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1				15 000		
A 3.3.5.1.2.	Réaliser une étude prospective de la SEPB	Une étude prospective de la SEPB est réalisée	Rapport d'étude	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1				25 000		
A 3.3.5.1.3	Introduire auprès du Gouvernement une requête pour transformer la SEPB en société anonyme	Une requête est introduite auprès du Gouvernement pour transformer la SEPB en société anonyme	Décret de transformation adopté	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1						
A3.3.5.1.4	Mettre en place en place un nouvel organigramme	Un nouvel organigramme de la SEPB est élaboré et adopté	Décret d'adoption de l'organigramme	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1						

A3.3.5.1.5	Définir un cadre d'orientation sur les vingt (20) prochaines années	Un cadre d'orientation sur les vingt (20) prochaines années est défini	Rapport d'étude	Rapports d'activités de la SEPB Site web de la SEPB Procès-verbaux du Conseil d'administration	Direction générale de la SEPB	MARAH MINEFIP MDICAPME	1						
								72 000	27 000	30 000			
								173 000	28 000	31 000			
								<b>137 820 750</b>	<b>155 578 000</b>	<b>183 017 000</b>			